

Première séance, mardi 4 novembre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009; entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; rapport annuel 2008 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction de l'économie et de l'emploi; rapport annuel 2008 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2; Direction des institutions, de l'agriculture et de la forêt. – Elections.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session de l'année 2008. Je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale des bienvenues.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 105 député-e-s; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Bruno Boschung, Vincent Brodard, Claudia Cotting, Emanuel Waeber; sans: Jean-Pierre Dorand.

M^{me} et M. Anne-Claude Demierre et Erwin Jutzet, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Lors de sa séance du 24 octobre, le Bureau s'est penché sur l'envoi des réponses aux questions. Après examen de la situation d'un point de vue légal, le Bureau a décidé que désormais les réponses aux questions seront transmises par courrier électronique à l'ensemble des députés possédant une boîte mail. Pour les autres la version papier continuera d'être envoyée. Cette décision sera appliquée dès le lundi 10 novembre, donc lundi prochain. Cela représente quand même une petite contribution pour l'environnement en évitant ainsi environ 45 000 copies par année.

2. Pour cette deuxième communication, je vous demanderais de sortir vos agendas. Au vu des travaux de l'année prochaine, le Bureau a fixé des séances de réserve pour l'année 2009. Elles auront lieu dès 19 heures les lundis ou mercredis suivant la session. Voici les dates déjà retenues. Il s'agit des lundi 16 février, mercredi 1^{er} avril – en effet ce ne sera pas un poisson –

lundi 11 mai, mercredi 24 juin – nous vous accordons les vacances en juillet et août – lundi 14 septembre, lundi 12 octobre, lundi 16 novembre et lundi 21 décembre. Ces dates sont également disponibles sur le site Internet, sous la rubrique «sessions dates 2009», et elles vous seront distribuées avec la nouvelle mise à jour du guide parlementaire, qui vous parviendra dans le courant du mois de décembre. Merci d'ores et déjà de réserver ces dates.

3. Lors de sa séance du vendredi 3 octobre 2008, la commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale a confirmé M. le Député Jean-Denis Geinoz dans sa fonction de président pour une année supplémentaire. Après la Commission de la HES-SO et celle pour le Gymnase intercantonal de la Broye, c'est ainsi une troisième commission interparlementaire de contrôle qui sera présidée l'année prochaine par un membre du Grand Conseil du canton de Fribourg. Toutes nos félicitations à M. Geinoz et un grand merci pour votre engagement.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009¹

Rapporteure générale: Ursula Krattinger-Jutzet (*PS/SP, SE*).

Commissaire: Claude Lässer, Directeur des finances.

Entrée en matière générale

Le Président. Pour permettre une appréciation globale en présence du Conseil d'Etat in corpore, le Bureau a décidé que tout amendement doit être annoncé à l'occasion du débat d'entrée en matière.

La Rapporteure générale. Der Voranschlag 2009 der laufenden Rechnung weist im vierten aufeinander folgenden Jahr einen leichten Überschuss auf. Die verfassungsmässige Vorschrift eines ausgeglichenen Haushalts wurde eingehalten. Dies trotz einer Steuerentlastung von 47 Mio. Franken allein bei den Kantonssteuern. Zusätzlich konnte ein neues Leistungsangebot geschaffen werden; insbesondere mit der Einführung des zweiten Kindergartenjahres und dem dritten Studi-

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC.

enjahr Medizin, sowie mit zusätzlichen Mitteln für die neue Regionalpolitik und die Pflegeheime.

Für das Budget 2009 ergab sich dank dem Zusammenreffen verschiedener positiver Faktoren ein Einnahmenpotential, das die früheren Prognosen übertrifft. Die wichtigsten Faktoren sind die positiven Auswirkungen der wirtschaftlichen Entwicklung des Kantons in den letzten Jahren, sowie die schweizweit stärkste Bevölkerungszunahme. Mit diesen Mehreinnahmen konnten verschiedene Erwartungen an die Verbesserung und Erweiterung des staatlichen Leistungsangebotes erfüllt werden.

Das Gleichgewicht der Kantonsfinanzen insgesamt wurde dadurch nicht beeinträchtigt, wie die Hauptergebnisse des Budgetentwurfes 2009 zeigen: Ein Ertragsüberschuss von rund 750 000 Franken in der laufenden Rechnung. Ein rund 35% höheres Netto-Investitionsvolumen als im Vorjahr bei einem Brutto-Investitionsvolumen von 229 Mio. Franken. Ein Selbstfinanzierungsgrad der Investitionen von 74,3%. Ein Gesamtfinanzierungsfehlbetrag von 35,8 Mio. Franken. Der Anteil der kantonalen Subventionen, gemessen am kantonalen Steueraufkommen, ist mit 38,42% deutlich unter der gesetzlichen Obergrenze von 41%. Es ist eine einzige Verschlechterung in den Gesamtergebnissen festzustellen, und zwar beim Selbstfinanzierungsgrad und beim Finanzierungsfehlbetrag. Diese Verschlechterung ist aber eine Folge der verstärkten staatlichen Investitionspolitik und deshalb akzeptabel. Die Kantonsfinanzen stehen somit weiterhin auf einer soliden Grundlage.

Der Personalaufwand nimmt um 76,8 Mio. zu. Das entspricht einer Zunahme um 6,2% gegenüber dem Voranschlag 2008. Die Zunahme der Lohnsumme ist auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

1. 47,6 Mio. Franken bei den Gehältern, welche auf die Teuerungsanpassung, Gehaltsstufenanpassungen und Realloohnerhöhungen zurückzuführen sind;
2. plus 25,2 Mio. Franken für neue Stellen, wobei besondere Umstände zu berücksichtigen sind, wie die Heilpädagogik und die Stellen der Polizei, sowie die Arbeitszeitverkürzung;
3. plus 4 Mio. Franken für AHV-Überbrückungsrenten, Soziallasten, Alterspensionen und Ausbildungskosten.

Die Zunahme der Lohnsumme zwischen 2008 und 2009 hat ihre Ursache somit zu fast zwei Dritteln in der Entlöhnung des Personals.

Was das Investitionsvolumen betrifft, hat sich dieses in der vergangenen Legislaturperiode bei durchschnittlich etwas mehr als 170 Mio. Franken eingependelt. Der dafür vorgesehene Brutto-Ausgabenbetrag ist aber unvermindert angewachsen. So ist für 2009 das Investitionsprogramm auf 229 Mio. Franken festgesetzt worden; rund 15% mehr als im laufenden Rechnungsjahr. Die Zunahme der Netto-Investitionen ist noch markanter: Sie beläuft sich auf 36,8 Mio. Franken, also plus 36%.

Dank der Entwicklung unseres Kantons konnten höhere Einnahmen als in der Vergangenheit prognosti-

ziert werden. Auf dieser Grundlage konnte ein Voranschlag aufgestellt werden, der vielen Erwartungen entspricht. Die Steuern werden erneut erheblich gesenkt, das Leistungsangebot wird in quantitativer und qualitativer Hinsicht erweitert und verbessert, es werden viele neue Impulse gegeben, es wird ein starkes Investitionsprogramm vorgelegt, die Personalbestände werden z.T. aufgestockt und die Lohn- sowie Arbeitsbedingungen verbessert.

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission beantragt Ihnen, sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte, auf den vorliegenden Entwurf des Budget 2009 einzutreten.

Bei der Detailberatung stellen wir zwei Änderungsanträge:

Erstens: Bei der richterlichen Behörde unter der Rubrik 2009 «Justizrat» beantragen wir bei der Kontonummer 300 und 200 «Kommissionsentschädigungen» eine Kürzung von 45 000 Franken. Dies aus Gründen der Gleichbehandlung. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission ist der Ansicht, dass eine Entschädigung analog der parlamentarischen Kommissionen gerechtfertigt ist.

Der zweite Änderungsantrag betrifft die Direktion für Institutionen, Land- und Forstwirtschaft, Rubrik 3430 «Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen». Hier beantragt die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, die zwei Vollzeitstellen als Verwaltungssachbearbeiter, welche ja auf Grund des neuen Hundegesetzes geschaffen wurden und auf zwei Jahre limitiert sind, auf das Konto 301.118 «Hilfspersonal» zu transferieren. Dies damit klar ersichtlich ist, dass diese Stellen auf zwei Jahre beschränkt sind. Die Rapporteure der betroffenen Direktionen werden in der Detailberatung noch ausführliche Erklärungen abgeben.

Zusammenfassend beantragt die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission Eintreten auf das Budget 2009 mit den zwei Änderungsanträgen.

Le Commissaire. Le projet de budget 2009 que le Conseil d'Etat soumet à votre approbation est un projet marqué du double sceau de la continuité, d'une part, du dynamisme et de l'ouverture, d'autre part.

D'abord, en ce qui concerne la continuité, c'est la permanence du respect des principes clés de la politique financière, à savoir: équilibre du budget de fonctionnement, plafonnement de la quote-part des subventions cantonales, degré d'autofinancement satisfaisant, limitation des besoins de financement. A l'aune de ces quatre critères fondamentaux, le projet de budget 2009 est un bon budget.

Sous l'angle de l'ouverture et du dynamisme maintenant, dans cette optique, le projet de budget 2009 nous semble répondre généreusement aux multiples attentes de la population sur quatre plans: prestations offertes, investissements, fiscalité, besoins nouveaux. Ainsi, il y a lieu de mettre en exergue le développement substantiel du volume des investissements, en hausse de 35%, pour ce qui concerne la part à charge exclusive de l'Etat. Sans prétendre détenir avec un tel programme la solution au recul économique annoncé, on peut néanmoins considérer qu'il pourrait jouer un certain rôle anticyclique.

Ensuite, une baisse significative des impôts cantonaux, à hauteur de 47 millions de francs, constitue un deuxième élément important dans ce projet de budget 2009. Cet allègement fiscal profitera d'abord aux contribuables consommateurs, plus particulièrement aux familles à bas revenus, et cela sera bienvenu en ces temps d'érosion de leur pouvoir d'achat.

Puis, un renforcement aussi bien quantitatif que qualitatif des prestations existantes est retenu. Aucun domaine d'intervention publique n'est négligé mais les efforts financiers se concentrent sur les secteurs prioritaires de la formation, de la santé et du social.

Le dernier aspect d'ouverture sur l'avenir qui doit être souligné est celui de la prise en considération de besoins que l'on peut qualifier d'émergents. A ranger sous cette catégorie d'efforts spécifiques du projet de budget 2009: la deuxième année d'école enfantine, la troisième année de médecine, la nouvelle politique régionale notamment. On ne saurait non plus oublier l'amélioration des conditions offertes à la fonction publique sur le double plan de la rémunération et de la durée du travail.

Tout ceci, me direz-vous, est bien beau mais est-ce un projet de budget réaliste? Prend-il notamment bien en compte les effets de la crise et n'est-il pas de ce point de vue établi sur des hypothèses par trop optimistes? Ce sont des interrogations légitimes. Plusieurs considérations peuvent être émises en guise de premier élément de réponse. Tout d'abord, des observations globales... Il est vrai que le projet de budget 2009 a été élaboré à un moment où l'ampleur et l'importance de la crise financière n'étaient pas réellement connues au niveau mondial et encore moins sur le plan suisse. Il est tout aussi vrai que les répercussions de la crise financière sur l'activité économique s'opèrent avec un décalage dans le temps et ce décalage est encore plus marqué pour ce qui concerne les effets sur les finances publiques. Par ailleurs, l'intensité de l'impact varie dans l'espace. De par la structure existante des activités déployées dans le canton, Fribourg est moins sensible que d'autres régions aux aléas de la conjoncture. Cela va moins bien qu'ailleurs en plein boum économique mais cela va aussi moins mal qu'ailleurs en période de récession.

Comme deuxième remarque générale, il importe de relever la solidité de l'assise financière de l'Etat, ce qui le rend plus à même de faire front aux turbulences de l'économie. Ainsi, il dispose des moyens de sa politique, à tout le moins à l'échéance du prochain exercice budgétaire. Au surplus, on ne saurait négliger le fait qu'une mentalité d'économicité, donc de prudence, forgée au cours de décennies de difficultés financières, continue d'imprégner les esprits lorsqu'il s'agit d'établir des prévisions budgétaires.

Derniers aspects à considérer, les risques précis qui pourraient menacer directement l'équilibre du projet de budget 2009. Ces risques sont à rechercher en priorité du côté des recettes dans la mesure où le choc de la crise se cantonnerait, en matière de dépenses, en de possibles charges supplémentaires au niveau du chômage et des aides sociales. Tout dépendra à cet égard de la rapidité avec laquelle l'impact de la crise économique se répercutera sur l'économie réelle. Par ailleurs, le fond de l'emploi dispose d'une réserve substantielle

pour pouvoir réagir rapidement en fonction des nécessités à court terme. S'agissant des recettes, il est indéniable que les risques sont nettement plus élevés mais, dans ce cas aussi, pas forcément à très court terme. Les craintes les plus marquées portent sur l'évolution future des rentrées fiscales. Si l'on peut en partie partager ces opinions en ce qui concerne l'horizon à deux ou trois ans, on se doit aussi de rassurer. S'agissant des prévisions établies pour l'exercice 2009, les projections se fondent sur des données connues sérieuses, en l'espèce les résultats de l'imposition définitive 2006 et sur un panel représentatif de taxations définitives 2007 qui démontrent une progression de la masse imposable. A cela s'ajoutent des hypothèses raisonnables de croissance des revenus et du nombre de contribuables.

C'est donc une méthode prudente qui a été retenue, prudence renforcée pour ce qui concerne l'imposition des personnes morales. Au total, on peut raisonnablement affirmer que le projet de budget 2009 ne devrait pas être sérieusement affecté par la crise financière économique en cours. Il en va autrement des prochains exercices. Pour prendre en compte toutes les incidences directes et indirectes de cette crise et de son évolution, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé d'entreprendre dès le printemps prochain le réexamen de sa planification financière pour les années 2010 à 2013.

Pour ce qui concerne le projet bis de la CFG, mes collègues auront l'occasion de s'exprimer dans les discussions de détail.

C'est en vertu de ces considérations que je vous invite au nom du Conseil d'Etat à entrer en matière sur le projet de budget 2009 et à l'adopter tel que présenté.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a longuement examiné le budget de l'exercice 2009 de l'Etat de Fribourg. Il tient à remercier le Conseil d'Etat qui, au travers des chiffres présentés, vise deux buts essentiels pour l'avenir du canton. D'une part, parfaire les prestations de l'Etat (notamment au niveau de la formation par l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et la troisième année de médecine à l'Université mais également au niveau de la santé et de la prévoyance sociale en consolidant les offres et en améliorant les structures ainsi que par la nouvelle politique régionale) et, d'autre part, soulager quelque peu le contribuable du poids de l'impôt en mettant avant tout l'accent sur celui qui a charge de famille.

Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat de son pragmatisme dans l'approche faite au travers de ce budget et de sa vision pour notre canton. Toutefois, en raison des événements de ces dernières semaines notre groupe s'est demandé si ce budget était réaliste au vu de la situation actuelle de la conjoncture. Il est vrai que beaucoup d'éléments n'étaient pas connus au moment du bouclage du budget et pourraient péjorer de manière sensible certains chiffres. Nous pensons notamment à l'emploi qui pourrait se détériorer de manière sensible en raison du ralentissement économique annoncé.

Toutefois, le groupe démocrate-chrétien partage le point de vue du Conseil d'Etat – point de vue qui s'est d'ailleurs vérifié lors des dernières récessions

– qui veut que le canton de Fribourg, en raison de la constellation de son économie, subit moins fortement les effets de récessions. Cela se confirme également dans les cycles de boum économique où la progression est moins spectaculaire que dans d'autres cantons. Par ailleurs, notre économie n'est pas très liée aux milieux de la finance et peut garder confiance envers ses banques, notamment la Banque Cantonale qui poursuivra sa mission de soutien à l'économie locale. De plus, toutes les options de ce budget vont dans le sens de favoriser une activité économique accrue. La baisse de la fiscalité, l'amélioration des salaires des fonctionnaires et l'augmentation des investissements sont des facteurs de nature à accroître la consommation et, par là, l'activité économique.

Le groupe démocrate-chrétien est persuadé que malgré un ralentissement économique ce budget pourra, dans son ensemble, être respecté.

Une petite analyse de détails permet de constater:

- un allègement de la fiscalité pour un montant d'environ 47 millions qui répond totalement ou partiellement aux différentes motions que ce parlement a adoptées en avril dernier; ces allègements vont tout à fait dans le sens souhaité par notre groupe qui tient absolument à soulager celles et ceux qui nourrissent de leurs efforts le fonctionnement de notre société et son avenir notamment les contribuables avec charge de famille, les petites et moyennes entreprises et ceux qui en prennent la responsabilité;
- une amélioration des prestations au niveau de la formation par l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et surtout par la mise en place de la troisième année de médecine au sein de notre Université; cette troisième année permettra à cet établissement reconnu d'élargir son offre et surtout de créer de nouvelles synergies avec les domaines scientifique et de l'économie; la réalisation de l'Institut Adolf Merkle va également donner une dimension supplémentaire à cette école qui pourra travailler un domaine de haute technologie dans un partenariat public-privé;
- une maîtrise des charges de fonctionnement tout en améliorant les conditions salariales de travail. Notre groupe salue cet effort qui récompense un personnel engagé et motivé; il saisit l'occasion pour remercier le personnel de l'Etat pour le travail fourni et sa sérénité dans les relations avec son employeur, sérénité qui est un gage de confiance de part et d'autre;
- un volume d'investissement en progression de plus de 15% pour atteindre un montant brut de 229 millions; ceci va permettre à la fois de répondre à la demande croissante en infrastructures et de soutenir l'activité économique dans ce canton au moment où certains tassements s'annoncent et vont certainement aider les entreprises de ce canton à passer une étape un peu plus tendue;
- un autofinancement de 74,3% qui reste tout à fait acceptable face à l'effort proposé par le Conseil d'Etat au niveau des investissements; il faut relever que le manque de financement propre de 35,8 mil-

lions sera prélevé sur la fortune nette existante et que notre canton ne devra pas recourir à l'emprunt.

Avec ces quelques considérations, nous proposons d'entrer en matière en ce qui concerne le budget, tout en remerciant le Conseil d'Etat, le Directeur des finances pour son travail et le budget équilibré qui nous est présenté. Notre groupe, dans sa majorité, soutiendra le projet bis en relation avec la modification des deux postes de travail au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires concernant la problématique des chiens. Par contre, il refusera la modification en relation avec la rémunération du Conseil de la magistrature. Il vous invite à en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'analyse des chiffres du budget 2009 devrait nous rassurer toutes et tous. Cautionné par la présence d'un large manteau de plus de 2,951 milliards de revenus, le compte de fonctionnement est à l'abri du besoin puisqu'il nous présente, pour la quatrième année consécutive, un bénéfice avoisinant les 750 000 francs; un équilibre pleinement respecté, les charges évoluant comme les recettes en augmentation de 4,4%.

Au niveau des charges brutes de fonctionnement les quatre secteurs se taillant la part du lion ont une présence récurrente à chaque budget.

Il y a l'enseignement et la formation qui demeurent, ne l'oublions pas, une tâche prioritaire de l'Etat car nous pensons que l'ensemble des mesures prévues sont nécessaires pour notre jeunesse afin que cette dernière trouve une juste place dans une économie en perpétuelle mutation. A ce niveau-là, nous notons une évolution d'environ 57 millions. Puis vient le domaine de la santé, tout aussi important pour la population fribourgeoise, avec la mise en place du réseau hospitalier garantissant un service de qualité. Ici, c'est un montant de 34 millions. Avec sa nouvelle politique régionale, la protection et l'aménagement enregistrent le plus grand taux de croissance, plus 71,5%. Enfin, c'est l'administration générale qui, avec l'indexation des salaires, fait un bond de 10%.

Un rapide coup d'œil sur l'Etat employeur qui, pour 2009, affiche plus de 9500 places de travail. Un record absolu! A l'effet quantitatif des emplois de l'Etat, ajoutons-y la constatation faite de la qualité de ces dernières avec la pleine compensation du renchérissement, des modifications à la hausse des conditions salariales avec éventuellement deux jours de vacances supplémentaires et le souci de consolider les Services où de fortes demandes sont présentes.

L'Alliance centre gauche prend en compte, salue et remercie l'effort important consenti pour revaloriser la fonction publique.

Au niveau de la fiscalité, on nous prédit une augmentation de plus de 25 millions pour les impôts concernant les personnes physiques et plus de 28 millions pour les personnes morales, en dépit des baisses décidées. Que du bonheur, serais-je tenté de dire, M. le Commissaire du gouvernement! En tenant compte d'une augmentation de 4,5 millions de rentrées des intérêts des placements, d'autres acteurs entrent en jeu pour l'augmentation des revenus des biens: la Banque Cantonale, le Groupe E et la Banque Nationale nous gratifieront

d'une augmentation de 3 millions issus de nos parts à leur bénéfice et, à ne pas négliger, l'augmentation des recettes de l'Hôpital fribourgeois évaluée à 14,5 millions.

Si pour l'Etat de Fribourg le budget de fonctionnement est au beau fixe, il n'en est pas de même pour les communes qui, elles, devront jongler avec les dépenses liées à l'instruction publique, aux institutions spécialisées et au fonctionnement des EMS.

L'année passée, on nous prédisait une quasi-neutralité de l'opération liée aux conséquences de la mise en œuvre de la RPT. Cette année la donne a changé, bien que les communes n'aient plus rien à sortir de leur bourse pour l'AVS et l'AI, mais il est vrai que le Conseil d'Etat ne fait que d'appliquer les dispositions légales qui sont décidées par le Grand Conseil.

Quant au compte des investissements, il nous présente pour la première fois des chiffres audacieux avec des dépenses pour plus de 229 millions. L'excédent de ces dernières se situant à hauteur d'environ 140 millions, le degré d'autofinancement, bien qu'en baisse depuis 2006, nous paraît encore raisonnable puisqu'il se situe vers 75%. Je ne vais pas entrer dans les détails qui pourront être discutés à la lecture des budgets des différents départements.

Tant le commissaire du gouvernement en charge des finances que le trésorier de l'Etat se sont voulus rassurants dans la concrétisation et la présentation de ce budget 2009. On nous a dit qu'il n'y avait aucun signe qui annonce une récession en Suisse. On relevait des éléments positifs tels que la détente au niveau des taux d'intérêts, situation semblable dans le traitement et le prix des matières premières.

La conjoncture est donc favorable pour l'instant. Tant mieux, mais soyons prudents, très prudents, car notre canton sera certainement touché de manière indirecte. C'est pour cela notamment que notre groupe parlementaire, au vu de l'incidence financière pour le canton annoncée à hauteur de 23 millions, refusera le passage de 103 à 100% lié au coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009. Le Conseil d'Etat a avisé aussi qu'il réévaluerait le plan financier. L'Alliance centre gauche, avec ces considérations générales, entre en matière sur le budget 2009 de l'Etat de Fribourg et remercie l'ensemble du Conseil d'Etat pour la qualité de ce dernier.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). L'automne et le brouillard arrivent, cela veut dire que c'est bien l'heure au budget de l'Etat. Avec cela, je n'aimerais pas laisser sous-entendre qu'en étudiant le budget 2009 certains se trouvent dans le brouillard et perdent la vue d'ensemble. Je regrette personnellement quand même que, avec le peu de temps qui nous est accordé pour l'analyse du budget, il est presque impossible d'étudier à fond. De ce fait, nous nous référons au travail de la Commission des finances et de gestion ainsi qu'à ses conseils et, souvent, aucun amendement bien fondé n'est apporté au budget. A cause de cette situation, notre groupe estime que le travail de gestion de la CFG est également très important. Nous encourageons la Commission dans la démarche de faire des analyses ponctuelles des Directions ainsi que des Services de l'Etat lors de

l'examen des comptes, d'en tirer les conclusions et de proposer des mesures pour le prochain budget.

Mais revenons sur le budget 2009 et je vous apporte les remarques de notre groupe. Le groupe libéral-radical tient à remercier le ministre des finances et son équipe pour l'élaboration du budget 2009, un budget avec un léger bénéfice qui continue le train positif des dernières années. Qu'un budget de fonctionnement équilibré nous soit présenté est demandé par la loi. C'est heureusement grâce à cette loi que le Conseil d'Etat et la Direction des finances doivent se poser des questions par rapport à l'utilisation des moyens à disposition. Elle l'a fait d'une manière raisonnable, juste et en renforçant notre canton; moyens qui sont d'ailleurs pour l'année suivante encore suffisamment à disposition.

Auf der Einnahmenseite sieht das Budget sehr gut aus. Insbesondere die Steuern der juristischen Personen zeigen erfreuliche Werte. Diese haben überdurchschnittlich zur Steigerung der Steuereinnahmen beigetragen. Der Freiburger Wirtschaft geht es gut – noch gut. Eine Verlangsamung der allgemeinen Konjunkturlage zeichnet sich ab, wobei wir erste Auswirkungen, deren Ausmass heute schwierig vorauszusehen ist, eventuell bereits im Budget 2010 erwarten müssen.

Umso erfreulicher ist es, dass in diesem ausgeglichenen Budget Steuerreduktionen von insgesamt 47 Mio. Franken integriert werden konnten. Diese kommen insbesondere den natürlichen Personen – und dabei vor allem den tieferen und mittleren Einkommen und den Familien – zugute. Dies unter Berücksichtigung der Reduktion des Steuerfusses auf 100%, welche unsere Fraktion einstimmig gut heisst. Es lässt sich also feststellen, dass der Staat die privaten Haushalte auch im kommenden Jahr weiter entlasten wird und es somit die nicht durchführbare und ungerechte Steuerrabattinitiative sozialistischen Ursprungs nicht braucht. Dass der Kanton Freiburg in seiner Gesamtheit bereits sehr attraktiv ist, beweisen auch die Zahlen der vielen Neuzuzüger in unserem Kanton, welche ohne Zweifel zusätzliches Steuersubstrat bringen, andererseits aber auch zusätzliche Investitionen und Personalkosten nach sich ziehen werden. Jede Medaille hat auch ihre Kehrseite, welche wir im Auge behalten müssen. Doch im Grossen und Ganzen ist diese Situation einer Abwanderung von Bewohnern in jedem Fall vorzuziehen.

Pour revenir sur les impôts des personnes morales et un éventuel ralentissement de l'économie, nous devons par conséquent être prudents en ce qui concerne de futurs investissements et la création de nouveaux emplois car beaucoup de ces décisions apporteront des charges supplémentaires dans les années à suivre. En tenant compte de cela, nous constatons que 171 équivalents plein temps ont été créés et ceci pour la quasi totalité dans le domaine de la formation et de la santé. Nous ne nous opposons pas à cette augmentation. Nous aimerions toutefois relever et ajouter qu'en même temps les conditions de travail du personnel de l'Etat se sont également améliorées et que l'Etat, en tant qu'employeur, a fait un effort considérable pour rester compétitif sur le marché de l'emploi, ce que nous saluons. Cependant, nous sommes plus réticents au niveau des automatismes d'augmentation de salaires par paliers, plus

précisément par l'âge. Un système plus visé sur les prestations des employés serait souhaitable.

Was die überdurchschnittlichen Investitionen betrifft, ist es durchaus begrüssenswert, dass der Kanton in der Lage ist, seinen Unterhaltspflichten nachzukommen und die ihm eigenen Infrastrukturen auf einem guten Niveau zu halten. Wenn dies in konjunkturell schwächeren Jahren auch noch einen positiven Einfluss auf die lokale Wirtschaft haben kann, ist dies doppelt erfreulich.

Eine Bemerkung noch zu den Subventionen: Selbstverständlich befinden sich diese noch unter der gesetzlichen Grenze von 41%. Wir sollten uns jedoch nicht damit begnügen und begrüßen deshalb die permanente Überprüfung der Notwendigkeit von Subventionen. Gleichermassen ist es aber auch an uns Grossrätinnen und Grossräten, neuen Subventionen sehr kritisch gegenüberzustehen und ihre Notwendigkeit genau zu analysieren.

Pour conclure vous me permettez, Mesdames et Messieurs, encore un mot sur le projet bis de la CFG en ce qui concerne le Conseil de la magistrature. Comme je l'ai déjà dit en entrée, souvent aucun amendement bien fondé n'est formulé et nous estimons que cette modification en fait la preuve.

C'est pour cela et avec les remarques évoquées que le groupe libéral-radical entre en matière sur le budget 2009 et le votera tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction du budget de l'Etat pour l'année 2009.

Si l'équilibre est atteint c'est grâce aux revenus qui progressent et cela au même rythme que les dépenses: d'environ 4,4%. Ceci nous pousse le budget juste en dessous de la barre des 3 milliards de francs. Les efforts financiers concernant l'introduction de la deuxième année d'école infantine, envers la santé des citoyennes et citoyens de ce canton et au renforcement de certains effectifs se révéleront payants à l'avenir. L'augmentation de la masse salariale du personnel est le juste retour envers de fidèles serviteurs de l'Etat qui ont fait des sacrifices salariaux certains en son temps. La hausse sensible des investissements va dans le bon sens mais reste toutefois modeste si l'on veut la qualifier par le terme d'une politique anticyclique.

Il est vrai qu'il est un peu tôt pour tirer des conclusions à l'heure actuelle sur la crise touchant l'économie mondiale. Le fait que le citoyen profitera pour une sixième année consécutive d'allègements fiscaux ne doit pas masquer un avenir économique qui est pour l'instant très incertain. Pourtant, qui gouverne prévoit! A partir de 2011, nous sentirons réellement la portée financière de la RPT. Ceci risque bien de coïncider avec une perte importante dans les revenus de la fiscalité liée à la crise qui commence sérieusement à toucher l'économie réelle. Chez nos voisins européens, l'économie d'exportation est sérieusement ralentie. Chez nous, nous commençons à sentir les frémissements dans différents secteurs comme le bâtiment et l'industrie d'exportation. Tout en étant réaliste, sans être alarmiste, plusieurs questions se posent suite à ce diagnostic. Le cas échéant, notre canton prévoit-il

un plan de relance? Si oui, est-il coordonné au niveau national avec les autres cantons, voire avec la Confédération, ou y a-t-il simplement une réflexion portée sur une crise éventuelle sur l'après 2011? Les choses changent très vite. Nous avons un bon exemple avec la Conseillère fédérale Doris Leuthard qui disait que tout allait bien et, quinze jours plus tard, le Conseil fédéral sort la grosse artillerie pour dégager l'UBS de la tempête qui sévit dans l'économie virtuelle. Je vous rappelle, M. le Commissaire, vos propos sur la volatilité des économies à l'heure actuelle.

Le plan financier de la législature 2007–2011 n'est déjà pas très réjouissant. Si une sérieuse crise économique intervient dans l'intervalle nous n'aurons plus qu'à naviguer à vue et cela, vous en conviendrez, M. le Commissaire du gouvernement, n'est pas très sain et surtout pas très gouvernemental. Merci d'ailleurs de vous en soucier, comme vous nous l'avez indiqué à l'entrée en matière.

C'est sur ces différents propos et questions que le groupe socialiste votera le projet 2009 bis, indiquant les modifications apportées en commission, et vous invite à en faire de même.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le budget 2009 qui nous est soumis est, comme le grand argentier l'a dit, un bon budget. M. le Commissaire du gouvernement peut disposer sans restriction du titre de «grand magicien» car le budget qu'il nous présente est agréable avec des principes qui plaisent soit:

1. plus d'investissements: 139,5 millions de francs dont 23,4 millions pour une politique d'achat d'immeubles, qui est une saine politique en la matière;
2. moins d'impôts: la réduction des charges fiscales cantonales pour les contribuables se chiffre à 47 millions, soit 24 millions pour compenser la progression à froid et 23 millions pour baisser le coefficient de 103 à 100% aussi bien sur l'imposition du revenu que sur l'imposition de la fortune; de ce fait, tous les contribuables bénéficieront d'une réduction d'impôts bienvenue dans le cadre d'une conjoncture incertaine qui freine l'élan à la consommation et qui compensera l'inflation que nous devons subir;
3. une augmentation des prestations de l'Etat de Fribourg: introduction d'une deuxième année d'école infantine et création d'une troisième année de médecine.

Comment M. Lässer arrive-t-il à faire sortir de son grand chapeau de telles recettes? Sa baguette magique s'appuie sur un fait clair et sûr, c'est est la bonne conjoncture actuelle. En effet, Fribourg jouit d'un développement économique très fort, au-dessus de la moyenne suisse, et les effets sur les recettes de l'Etat sont conséquents. Malgré la diminution des recettes fiscales de 47 millions Fribourg va encaisser 57,8 millions de recettes fiscales complémentaires. C'est énorme! Tant mieux mais, attention, la planche à fric peut et va ralentir son rythme. Les effets collatéraux seront violents car nous sommes en train d'accepter des charges récurrentes avec la création de nouveaux postes de travail qui ne créent malheureusement pas beaucoup de plus-

values pour l'Etat et le problème est qu'au moment où des charges nouvelles sont introduites par l'Etat il est très difficile, voire impossible, à supprimer ces nouvelles charges. Juste un exemple pour justifier ces propos. La masse salariale 2009 de l'Etat de Fribourg représente 1,325 milliard de francs, soit 76,8 millions de plus qu'en 2008 et dans ces 76,8 millions de plus qu'en 2008 48 millions proviennent d'indexations et de paliers qui sont impossibles à compresser à l'avenir. Comment le grand argentier va-t-il trouver la solution à l'avenir? Son talent de magicien devra être utilisé au maximum pour que nous puissions à nouveau d'ici une année le féliciter et féliciter le gouvernement de pouvoir nous présenter un budget tel que celui-ci.

Ce budget 2009 est accepté à l'unanimité par le groupe de l'Union démocratique du centre.

Concernant le projet bis, le groupe de l'Union démocratique du centre a longuement discuté de la proposition de notre Commission des finances et de gestion de supprimer un montant de 45 000 francs dans le centre de charges 2900 «Conseils de la magistrature». S'il est vrai que les indemnités et les indemnisations du Conseil de la magistrature sont uniques en la matière, la majorité du groupe estime que ce n'est pas sur le budget que ce problème doit être résolu mais par le biais d'une motion ou d'un postulat.

Par contre, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte à l'unanimité le transfert des deux EPT de la position 301.100 sous le Service et la Direction de l'agriculture concernant la sécurité alimentaire des affaires vétérinaires qui, je vous le rappelle, ne change en aucun cas les prestations que l'Etat a envie de remplir dans ce secteur.

C'est avec ces quelques remarques que je vous demande d'accepter ce budget proposé.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Ich möchte da weiterfahren, wo mein Vorredner aufgehört hat, nämlich bei der Lohnmasse. Wenn ich lese, dass sich das Lohnpaket – das heisst, die gesamte Lohnmasse im Staatsbudget – um 76,8 Mio. Franken, oder 6,2% in einem Jahr erhöht, dann ist das für mich beim besten Willen nicht nachvollziehbar.

Ich höre alle Erklärungen bezüglich des Warums und des Wies und der Grosse Rat ist natürlich auch hier mit seinen oft frommen Wünschen in der Pflicht.

Meine Frage allerdings geht an den Staatsrat, denn er ist letztlich das ausführende Organ und zuständig für die Administration. Ich bin überzeugt, dass sich viel zu viele Automatismen eingeschlichen haben; ad hoc ins Leben gerufen. Institutionen werden nicht konsequent gehandhabt und entwickeln ihre Eigendynamik. Oft werden Neuerungen – sprich Fusionen – gemacht, mit der Begründung der Rationalisierung. Das Gegenteil ist der Fall, es werden neue Stellen verlangt. Gewisse, ideologisch gefärbte Akteure der Administration suchen manchmal die verlorene Nadel im Heuhaufen und verlieren dabei die globale Übersicht ihrer Dossiers, so nach dem Motto: «Alles Käse, oder was?». Dies führt neben riesigen Kreditüberschreitungen zu Arbeitsniederlegungen, Freistellungen und zeugt von gewissen Machenschaften und hat natürlich entsprechende finanzielle Konsequenzen.

Ich stelle dem Staatsrat die Frage, wie er dieses Dossier weiter entwickeln will oder wie er sich das vorstellt. Ich bin überzeugt, dass hier, ohne jemandem weh zu tun, viel Geld für andere wichtige Dossiers freigemacht werden könnte.

La Rapporteure générale. Ich danke allen Rednern – leider keiner Rednerin – für ihre Voten. Alle haben für Eintreten gestimmt.

Was die Finanzkrise und die geäußerten Bedenken betrifft, dass die Einnahmen zu optimistisch budgetiert wurden, hat der Finanzdirektor schon in der Eintretensdebatte geantwortet und durchblicken lassen, dass die budgetierten Einnahmen durchaus realisierbar sind und nicht aus dem magischen Hut gezaubert werden. Die lineare Steuersenkung wird von einer Seite begrüßt, von der anderen nicht, aber diese Steuersenkung ist nichts Anderes als die Konsequenz der Überweisung verschiedener Motionen, die hier im Saal angenommen wurden.

Herrn Grossrat Ith kann ich versichern, dass die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission bei der Prüfung des Budgets nicht im Nebel stand, sondern klar und deutlich die verschiedenen Positionen analysiert hat, sowie auch für die Erhöhung von Stellenprozenten ausführliche Begründungen verlangt hat.

Dies ist auch die Antwort auf die Intervention von Herrn Grossrat Fasel. Ich habe beim Eintreten auch schon meine Erklärungen abgegeben, wieso die Lohnsumme um 76 Mio. Franken höher ist, aber er stellt die Frage ja auch direkt an Herrn Staatsrat Lässer.

Le Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais remercier tous les intervenants qui sont d'accord avec leur groupe d'entrer en matière. Je ne vais pas m'étendre sur tout ce qui a été dit dans la mesure où la plupart du temps ce sont des constats.

Par rapport à l'intervention du député Chassot, je souhaite préciser que ni le trésorier d'Etat ni moi-même n'avons dit qu'il n'y avait pas de récession en Suisse. Il est vrai qu'actuellement il n'y en a pas encore. Nous avons seulement dit qu'il y a, actuellement, les premiers signes mais qu'il y a aussi des éléments qui sont positifs et, par exemple, on a parlé des taux d'intérêt. Donc, il ne faut pas forcément peindre systématiquement le diable sur la muraille mais il faut apprécier l'ensemble.

Pour ce qui concerne la question du coefficient, on aura l'occasion d'en débattre ultérieurement.

Au sujet de l'intervention du député Ith, il est vrai que les délais sont très courts. Je rappelle que le délai pour le Conseil d'Etat pour déposer le projet de budget est fixé au 15 septembre. La Commission de finances et de gestion reçoit l'ensemble du détail de toutes les positions du budget pratiquement au plus tard deux semaines après. La Commission de finances et de gestion travaille sur ce budget depuis plus d'un mois. Ensuite ou en parallèle, il y a toute la question des délais d'impression que nous ne maîtrisons pas. Cela prend un certain temps. A ma connaissance, pour les députés qui souhaitent avoir des informations plus rapides, qui souhaitent travailler plus rapidement sur ce type

de dossier, il est possible d'obtenir les chiffres déjà via Internet.

Les députés Ith et Fasel ont évoqué les automatismes, notamment les paliers. Personnellement, je n'ai pas de problème à ce qu'on mette en cause un système mais il faut mettre en cause le système, pas seulement un élément du système. Le principe des paliers est lié au fait que les salaires de départ sont très souvent inférieurs à ce que l'on trouve ailleurs dans le privé. Effectivement, il y a un certain automatisme mais cet automatisme n'est pas systématique. Lorsqu'il y a visiblement des prestations qui ne correspondent pas aux attentes il n'y a pas de palier qui est donné et lorsque la performance est particulièrement bonne il est possible de donner un ou deux paliers en plus.

Pour ce qui concerne la question des subventions, on sait que les subventions sont un poste très important. Le Conseil d'Etat n'a pas de problème et est prêt à accepter toutes les propositions de réductions de subventions. Je rappelle juste dans cet aréopage, ici, qui se fait très souvent l'écho des communes, que les communes sont très souvent bénéficiaires de subventions. Si vous voulez réduire ces subventions-là on peut toujours en discuter.

Le député Corminbœuf a évoqué un plan de relance éventuel, éventuellement à coordonner avec la Confédération. Avant d'imaginer une coordination, il faut d'abord savoir si la Confédération souhaite mettre un tel plan de relance sur pied. Il y a des discussions et des idées qui sont émises mais il n'y a absolument aucune décision. Je pars de l'idée que si la Confédération fait quelque chose elle le fera en collaboration avec les cantons. Je note quand même en passant que le projet de budget 2009 est un projet qui, avec toute la modestie qu'il faut avoir quant à l'influence d'un seul budget cantonal, a déjà eu une petite notion de relance, au minimum une petite notion anticyclique avec l'augmentation importante des investissements et avec également les réductions fiscales qui agissent sur le pouvoir d'achat, donc sur la consommation. Puis, j'aimerais préciser au député Corminbœuf que les sept conseillers d'Etat sont très gouvernementaux.

Le député Losey a dit que le Directeur des finances était un grand magicien. Je n'ai encore pas compris si je devais le comprendre comme un compliment ou comme une forte critique. Mais je peux vous assurer que le budget 2009 n'est pas une illusion, ce n'est pas de l'illusionnisme, c'est la réalité. Le gouvernement fribourgeois n'a pas l'habitude de faire des tours de passe-passe.

Le député Losey a évoqué la planche à fric. Je rappelle qu'il y a longtemps que les cantons ne battent plus monnaie et ont cédé cette compétence à la BNS.

Il a notamment dit que l'évolution de la masse fiscale, l'évolution du nombre de postes n'apportait pas de plus-value pour l'Etat. Vous me permettrez de contester. Je ne citerai qu'un cas. La formation apporte une énorme plus-value aux jeunes de ce canton, donc au canton. Or, les charges liées à la formation sont essentiellement des charges salariales.

Le député Fasel a évoqué la masse salariale, les automatismes. J'insiste quand même sur une chose – parce que quand on entend certaines réflexions on pourrait peut-être en douter – le canton de Fribourg, l'Etat de Fri-

bourg, dispose d'un personnel hautement qualifié, hautement motivé et, personnellement, je ne souhaiterais pas me retrouver dans la situation où se trouvent des cantons voisins avec leur personnel. Je peux vous dire que le personnel de l'Etat a une haute idée de sa mission, a une haute idée de l'intérêt de l'Etat et travaille dans l'intérêt de l'Etat. Il y a évidemment comme partout quelques moutons noirs, mais la qualité moyenne du personnel est très largement supérieure à la moyenne. On a besoin de collaborateurs compétents, pointus dans beaucoup de connaissances parce que les prestations que l'Etat doit fournir, parfois pour des tiers – M. Fasel est agriculteur – pour assurer les paiements directs dans les délais (les paiements directs qui ne sont pas payés par le canton mais par la Confédération) il faut des collaborateurs de l'Etat compétents, travaillant bien et motivés.

C'est avec ces considérations que je vous remercie d'accepter l'entrée en matière.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à la lecture des chapitres.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Le budget proposé pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions se solde par un excédent de charges de 138 155 440 francs au compte administratif soit une différence de 32,6% de plus qu'au budget 08. Au compte des investissements il est prévu un excédent de charges de 72 256 840 francs.

Il est à relever que les charges de fonctionnement de la DAEC ne représentent que le 4,3% du total des charges de fonctionnement de l'Etat, par contre les dépenses d'investissement prévues dans cette Direction représentent un pourcentage beaucoup plus élevé puisqu'il correspond à 55,4% du total des charges d'investissements de l'Etat pour 2009, donc plus de la moitié des investissements se feront dans cette Direction.

Concernant le personnel le nombre d'EPT se monte à 386.17 soit une diminution de 2 postes par rapport à 2008. Cette diminution se détaille ainsi:

- - 5,5 EPT au Service des autoroutes qui continue à réduire ses effectifs, comme les années passées;
- + 1 EPT pour le développement durable, poste qui sera rattaché provisoirement au secrétariat général suite à la décision du Conseil d'Etat;
- + 0,5 EPT au Service des constructions et de l'aménagement pour un renforcement de la section juridique;
- + 0,5 EPT au Service des ponts et chaussées pour un renforcement dans le domaine technique (ingénieur);
- + 0,5 EPT au Service de l'environnement pour un renforcement dans le domaine de la protection des eaux;
- + 0,5 EPT au Service des bâtiments pour un demi-poste d'architecte supplémentaire.

Ainsi en fait il s'agit de 2,5 EPT supplémentaires pour la DAEC et le plan financier qui concerne les nouveaux postes est respecté. Je rappelle que le poste destiné au développement durable découle d'une décision du Conseil d'Etat suite à la mise en place de la Constitution.

Les centres de charges 362.200, 460.200, 562.200 et 660.200 concernent les conventions-programmes prévues avec la Confédération dans le cadre de la RPT, il s'agit d'estimations puisque soit les charges soit les subventions seront décomptées uniquement en cas de réalisation des programmes.

Les principaux écarts entre les dépenses de fonctionnement des budgets 08 et 09 sont:

- centre de charges 3815 (routes cantonales aménagement), position 331.003: un amortissement supplémentaire de 3 millions;
- centre de charges 3820 (routes cantonales – entretien), position 314.300: il est prévu un million de plus soit un montant total de 9 millions pour l'entretien des routes cantonales;
- centre de charges 3845 (Service de l'environnement), position 318.097: il s'agit d'une nouvelle position, un montant de 5,5 millions est prévu dans le contexte des investigations et de l'assainissement des sites pollués, notamment celui de La Pila.

Les principaux écarts entre les dépenses d'investissement du budget 08 et 09 pour un total de 22 millions sont:

- centre de charges 3850 (Service des bâtiments), position 503.001: un montant de 14 millions est prévu pour des achats de bâtiments, notamment celui de la Police;
- centre de charges 3815 (routes cantonales), position 501.003: un montant de 3 millions est prévu pour la H 189 et le Pont de la Poya;
- centre de charges 3825 (Service des autoroutes), positions 501.005 et 501.010: une augmentation de près de 3 millions est liée à la terminaison du réseau selon le programme déterminé par la Confédération;
- centre de charges 3845 (Service de l'environnement), positions 562.000, 562.001, 572.000, 572.001 et 575.009: il y a près de 3 millions d'augmentations de subventions.

Quant à la nouvelle organisation du Service des ponts et chaussées, elle sera opérationnelle au plus tard le 1^{er} janvier 2009, nous espérons qu'elle sera adaptée aux tâches à assumer et répondra aux exigences.

Pour les incidences de la H 189 sur le budget de fonctionnement 2009 elles seront faibles, étant donné que seul l'amortissement supplémentaire le touche. La Direction est toujours en attente de la réponse de l'OFROU au sujet de la demande de subventionnement complémentaire.

Je termine en remerciant Monsieur le Commissaire et le secrétaire général de la Direction pour toutes les in-

formations et réponses aux questions posées dans le cadre de l'examen de ce budget 09.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Concernant la Direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions, j'ai une question de principe vis-à-vis de DD. Qui est DD? Vous allez vous poser la question, c'est le développement durable. Concernant ce développement durable, il y a une motion qui est pendante au niveau du Grand Conseil et qui était prévue au mois de septembre pour que le Grand Conseil la traite. Elle n'a pas encore été traitée et on voit dans le budget de l'Etat dans cette Direction un EPT pour 2009, alors même que le Grand Conseil ne s'est pas déterminé. Vous allez me dire: qui veut être contre le développement durable? Personne. Mais on fait déjà du développement durable, tous les jours, à chaque acte de notre vie presque on fait du développement durable. Je me pose la question de la nécessité de créer un EPT soi-disant pour répondre et respecter la nouvelle Constitution cantonale. Un EPT pour créer des statistiques, montrer ce qui se fait déjà et proposer quelques améliorations possibles. Je ne fais aucune proposition d'amendement pour supprimer cet EPT, mais je fais appel à la sagesse du conseiller d'Etat responsable pour que ce poste ne soit pas mis en place par simple utilité ou nécessité politique. Il faut vraiment que cela ne soit mis en place que s'il y a une volonté et une obligation et une nécessité absolue. En état de cause, il n'y a pas de nécessité. M. le Commissaire, soyez prudent et faites attention.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'ai une remarque et une question concernant la rubrique comptes d'investissement à la page 289 concernant les routes cantonales. Comme M^{me} Berset l'a déjà dit, les routes cantonales pèsent dans le compte d'investissement pour un montant de 80 millions sur 140 au total. Quand on regarde un peu le détail du compte d'investissement de l'Etat en général, on constate qu'il y a un certain volontarisme en ce qui concerne la formation et l'achat de bâtiments tandis qu'il y a beaucoup de parents pauvres et un seul chapitre se distingue par son impudence, c'est celui des routes.

Je veux bien répondre au collègue Losey. Je suis d'accord qu'un seul fonctionnaire pour le développement durable ne changera pas vraiment le monde ni le canton et que ça ne servira à pas grand chose quand on voit le nombre d'ingénieurs de l'autre côté aux Ponts et chaussées. Si M. Lässer dit qu'on a un personnel hautement qualifié et motivé, je suis d'accord en général mais il y a quelques services qui font un peu exception.

J'aimerais que l'on ait des informations sur ces 80 millions qu'on vote aussi, avant que le Grand Conseil se détermine les yeux fermés. M^{me} Berset a dit que la H 189 n'aura pas de grandes incidences sur ce poste alors je me demande comment on arrive à 80 millions si la construction la plus chère du canton n'a pas de grandes incidences. Sur cette rubrique, j'aimerais savoir combien est réservé pour la H 189, combien est réservé pour le très onéreux et luxueux contournement de Vuisternens-devant-Romont et combien est réservé pour le pont de la Poya. Pour ce dernier projet, on a en-

tendu qu'il y a eu une belle fête la semaine passée mais qu'il y avait un dépassement en vue et comme le personnel hautement qualifié et motivé parle quand même un peu, j'aimerais poser la question: Est-il vrai que pour le pont de la Poya, on va vers plusieurs douzaines ou dizaines de millions de dépassements? Est-ce que l'ordre de grandeur de 50 millions est une rumeur complètement infondée ou y a-t-il un petit fond dans cette rumeur?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Je voudrais réagir à la remarque de Michel Losey sur DD. J'estime que la notion de développement durable a pris place sur la scène politique de tous les partis. En revanche, même si la notion est souvent mêlée à toutes les sauces, il est très important que l'on passe aux actes. La politique, c'est aussi de l'action. Par contre, le développement durable ne peut pas se limiter aux seules infrastructures, aux constructions uniquement. Le développement durable est une notion qui doit entrer dans notre mode de vie quotidien afin de ne pas laisser des charges insurmontables aux générations futures. Le développement durable doit, comme la Confédération le prévoit, toucher autant les domaines du changement climatique et ses conséquences sur les dangers naturels, le domaine de l'énergie, que les aspects de politique financière, de recherche ou culturelle. Dès lors, il était très important de réserver un montant dans ce budget 2009. Je suis convaincu que la DAEC, son directeur et son équipe, sauront positionner cette fonction dans le sens global évoqué.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Une question concernant l'assainissement des sites pollués. Une réserve, c'est-à-dire une proposition a été faite au budget de cette année, j'aimerais savoir si l'on connaît déjà le montant total qui devra être utilisé pour réaliser les assainissements prévus. J'ai entendu parler d'un montant qui serait au-delà ou en tout cas proche de 100 millions rien que pour la réserve de la Pila. Est-ce un montant qui est fondé ou qui n'est absolument pas fondé et quel est le montant total qui va être consacré ces prochaines années? A-t-on déjà une idée précise là-dessus?

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Concernant le développement durable, on en a déjà discuté et ce poste est destiné à analyser tous les projets qui seront présentés dans le cadre du département.

Concernant les investissements pour le 80 millions, il y a eu une liste d'ouvrages à réaliser dans le cadre de ce budget, une liste très détaillée qui nous a été fournie. On pourra le cas échéant la transmettre à M^{me} la Députée Mutter. Je ne vais pas relever ici tous les points.

Concernant le dépassement du pont de la Poya, je laisse M. le Commissaire y répondre.

Concernant les sites pollués, il y a eu une conférence de presse concernant ces sites le 16 octobre dernier. Il y a sauf erreur l'inventaire qui est plus ou moins fait. Je ne sais pas si les montants entiers ont été estimés.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vous me permettez tout d'abord de répondre à M. le Député

Losey que je remercie aussi pour sa sagesse puisqu'il a prôné la sagesse. J'étais convaincu, comme il l'avait annoncé, qu'il allait faire une proposition de suppression de ce poste, mais je savais très bien qu'il s'était assagi depuis qu'il avait réfléchi. Je suis un petit peu étonné qu'il soulève ces problèmes, lui qui est administrateur du groupe e. Dans le cadre du groupe e, on fait beaucoup de développement durable et peut-être qu'il devrait examiner l'argent qu'il dépense pour le développement durable, notamment les mandats que vous donnez à l'extérieur pour ce développement durable. Très concrètement, M. le Député Losey, j'aimerais vous rappeler qu'il n'y a pas de motion pendante, mais il s'agit d'un postulat de Messieurs les Députés Hubert Zurkinden et Olivier Suter, nous avons déjà répondu, c'était au programme de la dernière session. Ça n'a pas pu être pris pour des raisons de timing, certainement que le Bureau va remettre ça incessamment et dans cette réponse, vous avez tous les éléments de réponse. Je ne vais pas les répéter, mais simplement vous dire que nous n'avons pas d'avance, ni ne mettons la charrue devant les bœufs et vous le savez, comme paysan, que l'on ne met jamais la charrue devant les bœufs, puisque l'on devrait être opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2009 en vertu de la Constitution. Comme vous le savez aussi, c'est ma Direction qui est chargée de ce développement durable, mais vous l'avez très bien dit, très concrètement il s'agit d'un état d'esprit pas seulement de notre Direction mais de l'ensemble des Directions. Cela veut dire que c'est un projet transversal, mais qui est indispensable pour l'avenir de notre canton.

En ce qui concerne les autres questions, notamment la question précise de M^{me} la Députée Mutter, je vais vous donner les chiffres exacts de ces 80 millions. Il s'agit tout d'abord bien sûr de la H 189 qui devrait être inaugurée en décembre 2009 selon le programme qui est établi et pour la H 189 c'est 42,5 millions qui sont prévus.

En ce qui concerne le pont de la Poya avec les études c'est 25,4 millions. Les autres projets, il s'agit de chantiers à entreprendre dans le courant de 2009, je ne vais pas les énumérer mais ce sont principalement des carrefours. D'une manière générale, il y en a pour 4,385 millions.

Ensuite pour les études d'une manière générale y compris Romont-Vaulruz 7,910 millions et les acquisitions de terrains pour un montant avec le bornage de l'ordre de 1 million. Ce qui fait grosso modo les 80 millions indiqués dans le budget.

Lorsque vous évoquez les éventuels surcoûts du pont de la Poya, j'ai été extrêmement précis dans la conférence de presse puisque les journalistes m'ont demandé si je savais quelque chose de l'audit qui a été commandé. J'ai répondu très clairement que je n'avais pas pour principe d'avoir le résultat avant d'avoir fait le travail. Nous avons donné un mandat. Quand nous aurons le résultat, on vous le communiquera après en avoir informé le Conseil d'Etat. Aujourd'hui je peux vous assurer que je n'ai aucun élément qui puisse me dire si nous avons déjà des surcoûts en ce qui concerne la Poya. Je n'en sais strictement rien. Je peux vous dire que j'aurai les résultats à vous communiquer au début 2009, y compris d'ailleurs sur le résultat des études complémentaires que j'avais déjà annoncées dans cette

enceinte en ce qui concerne le carrefour de Saint-Léonard. Ce que vous avez entendu de l'ordre de 50 millions, j'espère que ce ne sera pas cela s'il y a quelque chose. A mon sens c'est une vue de l'esprit, je n'en sais rien, je n'ai jamais entendu ces chiffres.

En ce qui concerne l'autre question concernant les sites pollués. M^{me} la Rapporteuse a cité les montants qui ont été mis dans le budget en ce qui concerne la Pila. Très précisément les études ou le programme d'investigations que nous connaissons actuellement, il s'agit d'un montant de 11 millions pour le premier assainissement en ce qui concerne la Pila. Ce n'est pas la totalité de l'assainissement. Le montant total aujourd'hui nous ne le connaissons pas. Lorsque je cite ce montant de 11 millions, il faut savoir que ce n'est pas l'Etat qui est le perturbateur par comportement. L'Etat est propriétaire des terrains. Nous devons encore déterminer la responsabilité dans ce domaine, raison pour laquelle nous avons déjà mis un montant. Il nous reste bien sûr avec l'exploitant de cette décharge à déterminer cette responsabilité, mais nous en saurons plus d'ici le printemps prochain lorsque nous aurons le compte rendu, je pourrai vous informer un peu plus précisément.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Le budget de la DICS boucle avec un excédent de charges au compte de fonctionnement de 489 millions, soit une augmentation par rapport au budget 2008 de 70 millions. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 849 millions (+ 109 millions). Les revenus s'élèvent à 360 millions (+ 38,8 millions).

Quelques changements sont à signaler: l'Office du matériel scolaire n'est plus intégré à la DICS. Il est autonome depuis le 1^{er} janvier 2008 mais cela n'a aucune répercussion financière sur le budget global.

Le centre de charges 3257 «Ecole du personnel soignant» disparaît en raison du transfert des formations tertiaires au centre de charges 3258 «Haute école de santé» et du passage des formations professionnelles du degré secondaire II à la Direction de l'économie et de l'emploi.

Le centre de charge 3202 «Enseignement obligatoire» a été scindé en trois nouveaux centres financiers:

- Service de l'enseignement obligatoire de langue française;
- Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande;
- Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'entraide.

Cette subdivision a été opérée pour des raisons d'organisation et de gestion.

Les écarts du budget s'expliquent essentiellement par des charges de personnel (602 millions, soit 30 millions de plus qu'au budget 2008) et sont dus notamment:

- à l'adaptation de l'indice et à l'automatisme (environ 4%, soit 23 millions);
- à la création de nouveaux postes d'enseignement (38 équivalents plein-temps – 3,9 millions);
- à l'introduction de la troisième année de médecine (15,2 équivalents plein-temps – 1,5 million);
- à la création de l'Institut de pédagogie curative (13,8 équivalents plein-temps – environ 1,3 million).

Les augmentations des dépenses du personnel relatives aux frais scolaires du primaire et du secondaire I sont en partie compensées par l'augmentation des contributions des communes.

Ensuite, l'intégration du domaine des écoles spéciales dans le budget de la DICS. Au budget 2008, les subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spéciales du canton et dans les écoles hors canton étaient imputées au Service de la prévoyance sociale. Dès 2009, elles seront transférées au nouveau centre de charge 3208 «Service de l'enseignement spécialisé». Cela représente 65 millions, moins la part des communes, 55%, il reste 29,2 millions.

La contribution au financement de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine: 10 millions.

Dans le détail, au Secrétariat général, augmentation du montant des contributions pour les étudiants fribourgeois dans notre Université: 1,2 million. La HES-SO: 2,7 millions. La diminution de la participation des communes aux bourses cantonales: 750 000 francs.

A l'enseignement primaire, augmentation de 6,4 millions due à l'augmentation de la masse salariale, plus 12 classes en langue française et moins 8 classes dans la partie alémanique.

Dans les CO, augmentation de 4 millions, due à l'augmentation de 7 équivalents plein-temps vu l'augmentation des élèves.

Dans l'enseignement secondaire, deuxième degré: au Gymnase intercantonal de la Broye, le montant est de 6,3 millions alors qu'il est prévu 6 230 000 au justificatif; donc là, il y a un changement.

Dans les collèges, on note une augmentation des élèves, soit aux collèges de Gambach, Sainte-Croix, Saint-Michel et, surtout, au Collège du Sud où il y a plus de 1040 élèves, soit une augmentation de 1,2 million pour traitements du personnel. Il est prévu à ce collège un montant de 500 000 francs pour un crédit d'études pour l'agrandissement de ce collège.

A l'Université, augmentation de 11,5 millions; là, 3,03 équivalents plein-temps de nouveaux postes, l'introduction de la pédagogie curative et la troisième année de médecine. Une diminution de 2 millions des subventions fédérales et augmentation de 600 000 francs pour location supplémentaire due à l'Institut Merkle.

Au Service de la culture, + 1,2 million. Ici, il y a notamment l'amortissement des subventions concernant la salle de spectacles de la ville de Fribourg.

Quant au Conservatoire, il y a une diminution de 820 000 francs due à la convention conclue avec le Conservatoire de Lausanne; également ici, une diminution de la participation des communes.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2008 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Rapporteur: **Charly Haenni** (PLR/FDP, BR).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. Par voie épistolaire, vous avez reçu le rapport d'activité 2008 de la commission interparlementaire. Conformément à son mandat légal défini à l'article 73 de la convention intercantonale sur la création et l'exploitation du gymnase, la commission intercantonale a effectué son contrôle et exercé sa haute surveillance parlementaire sur le GYB. A cet effet, elle a tenu deux séances durant l'année avec la présence de la direction de l'école et de la présidente du conseil de l'établissement, M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

A l'occasion de la première séance du 21 avril dernier, la commission a pris connaissance des comptes 2007. Nous avons relevé une non-utilisation des sommes budgétées, créant un écart positif de 17% par rapport au budget. La quasi-totalité de cet écart se situe au niveau des charges salariales. Nous avons également pris note que le décompte de construction, selon les derniers chiffres en notre possession à l'époque et avant la présentation du décompte final, laissait apparaître un solde disponible de 1 724 000 francs.

La dernière rentrée scolaire non complète a passé de 810 à 852 élèves. A noter que 47% des élèves proviennent du canton de Vaud et 53% du canton de Fribourg. Le nombre d'élèves par jour est de 66% pour les filles et 34% pour les garçons.

Fait intéressant à relever: pour 6 postes d'enseignants mis au concours en août 2008, le GYB a reçu 132 dossiers de candidature, dont 43 pour le seul poste de français; cela démontre, si besoin est, l'intérêt du Gymnase intercantonal également pour les enseignants.

Notre deuxième séance, tenue le 29 septembre, a été l'occasion pour la commission de prendre connaissance du budget adopté par le conseil du GYB et intégré au budget que l'on examine aujourd'hui. A noter que le budget 2009 est proche de l'édition 2008. L'évolution du nombre de collaboratrices et collaborateurs reflète cette dernière étape de la mise en œuvre du GYB. La croissance est nettement plus légère que celle des années précédentes, comme cela a été prévu dans la planification financière.

Pour la première fois de son histoire, le GYB fonctionne à plein régime. Les comparaisons avec d'autres gymnases montrent que les montants prévus par rapport au nombre d'élèves – 850 à la rentrée – sont tout à fait dans la moyenne. Le coût par élève inscrit au gymnase est de 14 600 francs. En 2007, le coût moyen

d'un gymnasien fribourgeois est de 14 255 francs; la même année, il est de 13 288 francs au Gymnase de la Broye. Le coût moyen d'un élève vaudois s'élevait, pour la même période, à 14 567 francs. La commission vous propose donc d'adopter le budget 2009 du GYB tel que présenté par les Conseils d'Etat respectifs.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du rapport d'activité du Gymnase intercantonal de la Broye. Dans un premier temps, nous sommes très satisfaits avec la situation du décompte final de construction. En effet, le devis a été tenu, même avec un solde disponible. C'est tout à l'honneur de la commission de construction, des mandataires et des responsables du projet.

Quant au fonctionnement scolaire, nous trouvons – comme l'a dit le Rapporteur – 47% d'élèves vaudois et 53% d'élèves fribourgeois. L'enseignement y est de qualité et l'établissement scolaire jouit d'une notoriété remarquable dans la région des districts broyards. Nous sommes satisfaits et heureux de constater que le coût moyen par élève est comparable aux gymnases cantonaux d'ailleurs, vaudois ou fribourgeois. D'autre part, nous avons pris acte du budget 2008 et nous vous invitons à en faire de même, ceci en soulevant les propos du rapporteur de la commission.

Pour terminer, j'ai plaisir à relever l'excellent travail de M. le Député Charly Haenni à la présidence de notre commission. Il a présidé sa dernière séance le 28 septembre dernier dans les locaux du GYB; je dirais presque dans ses locaux tant il est lié à ce gymnase. Sa compétence et ses connaissances approfondies de tous les problèmes ont permis à la commission de travailler avec conscience et sérénité.

Au nom des collègues députés fribourgeois membres de la commission, y compris le président du Grand Conseil, je lui souhaite bonne chance pour la suite de ses activités et lui souhaite encore de longs moments parmi les gymnasiens de ce district tant il est lié à ce gymnase broyard. Encore une fois, toutes nos félicitations, M. le Président! Vous rentrez dans le rang et vous laissez une commission qui a plaisir à travailler, qui a eu beaucoup de plaisir avec vous et qui aura aussi du plaisir par la suite.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). «Balai neuf, balaye bien», pourrait-on dire pour le GYB! C'est effectivement le cas.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). J'ai pris connaissance du rapport d'activité de la commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal. Je constate avec beaucoup de satisfaction que la commission de bâtisse a maîtrisé cette construction de main de maître puisqu'il y a une non-dépense de 1,7 million de francs. Alors vous me direz peut-être que le crédit était surévalué mais je ne le pense pas du tout. Je pense effectivement, j'en suis convaincu, que la commission a bien fait son travail et peut-être qu'une fois les marchés publics, qui sont tant souvent critiqués, ont eu leur effet pas seulement sur la qualité mais aussi sur le prix. Je constate que ce gymnase tourne maintenant à plein régime à la satisfaction de tous les utilisateurs.

¹ Texte du rapport pp. 2264ss.

Je constate aussi que la commission a débattu de différents éléments dont l'un m'interpelle, c'est celui des transports des élèves des régions ou des villages périphériques. Le rapport n'en dit pas plus que ce ne fut qu'une discussion.

M. le Président, pouvez-vous me dire ou transmettre à la future commission qui continuera sans vous mais avec votre parfait travail là-dedans, à celui ou celle-là qui reprendra les rênes à la présidence de me répondre dans le futur ou l'année prochaine, ce qu'il en est des transports des élèves des régions périphériques? Je suis interpellé régulièrement que nos transports dans la Broye ne sont pas satisfaisants au niveau des collectivités publiques, des transports publics. Et, par effet, il y a des élèves qui sont en âge de conduire et qui utilisent une voiture privée, ce à quoi je n'adhère bien sûr pas, mais qui ont presque l'obligation d'utiliser ce moyen-là et qu'il y aurait un manque flagrant de places de parc sur le site. J'en veux pour preuve que certains élèves se plaignent régulièrement, même des enseignants, qu'il y a une liste d'attente pour obtenir une vignette pour pouvoir parquer et que le problème est déplacé sur d'autres parkings, soi-disant semi-privés ou privés. Là, je me pose les questions: Y a-t-il eu une analyse approfondie des transports publics pour ces élèves-là? Une analyse au niveau des disponibilités du parking a-t-elle été faite? A-t-on l'intention de régler ce problème qui semble en être un quand même. Qu'on le veuille ou non, on sait très bien que les transports publics ne seront pas réglés dans l'immédiat et surtout – et là, j'en reviens – il reste plus d'un million de francs à disposition pour peut-être créer quelques places de parc, simplement en gravier, point besoin de luxe, pour accueillir ces élèves et ces enseignants, pour l'accessibilité à ce gymnase qui, je le répète, donne satisfaction à l'entier des utilisateurs.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants. Je remercie tout particulièrement M. le Vice-président de la commission, M. le Député Elian Collaud, et M. le Député Michel Zadory pour leurs propos. La reconnaissance est le certificat de travail du politicien. Je suis bien sûr très sensible aux propos qui ont été émis; merci, Messieurs! Merci aussi pour le soutien que vous apportez à ce gymnase!

Par rapport à la question précise de M. le Député Bachmann, je peux répondre de la manière suivante. C'est vrai que la question des places de parc a été largement débattue. Pour être précis, il n'y a aucune place de parc pour les élèves. La situation est la suivante: il y a 75 places de parc autour du gymnase et le gymnase compte 100 collaborateurs. Il y a moins d'équivalents plein-temps mais il y a une centaine de collaborateurs. Donc, en fait, il manque déjà des places de parc pour les collaborateurs. Bien sûr, si c'est des récriminations des parents d'Estavayer, je dis qu'il y a une solution toute simple parce qu'on a voulu privilégier bien évidemment les transports publics. Donc depuis Estavayer, il faut aller au gymnase à Payerne avec le train puisqu'il y a une bonne correspondance et ceci ne pose aucune difficulté. Je rappelle que pour arriver au gymnase depuis la gare, on met huit minutes à pied et, pour aller à la gare, on met cinq minutes à pied; c'est une question de déclivité.

Pour les principales communes de la Broye reliées aux voies de chemin de fer, cela ne pose pas de difficultés. Je rappelle toutefois que le gymnase dessert environ 80 autres communes et là, c'est vrai, c'est un gymkhana pour arriver au gymnase avec les transports publics. C'est vrai, il y a des difficultés. Il y a eu une amélioration du côté de Torny à la rentrée. Il y a encore plusieurs zones qui sont mal desservies au niveau des transports publics. Lorsque la commission du gymnase et aussi le conseil du gymnase ont abordé la commune de Payerne, la commune de Payerne argumente de la manière suivante: «*Nous avons des places de parc à disposition sur un parking public non payant.*» Pour celles et ceux qui connaissent la ville de Payerne, il s'agit du parking de la Place des Tireurs. Malheureusement, le problème c'est que ce parking est éloigné de vingt minutes du gymnase. Donc, il faut faire vingt minutes à pied pour aller au gymnase. On le sait, les élèves n'utilisent pas ce parking. Il y a une autre difficulté mais c'est la richesse de l'intercantonalité, c'est que les élèves vaudois font le gymnase en douze ans, les élèves fribourgeois en treize ans! Il y a donc là aussi une différence en dernière année d'âge. Peut-être que les élèves fribourgeois sont plus nombreux à utiliser une voiture puisqu'ils ont dix-huit ans révolus en dernière année de gymnase. Mais pour montrer que ce dossier avance, la commune de Payerne a pris contact maintenant avec des voisins privés, comme l'a suggéré M. le Député Albert Bachmann, de façon à aménager des places de parc sommaires car le problème est réel. Actuellement il est vrai, que l'on parque un peu partout dans les alentours du gymnase mais il faut le savoir, au départ, il n'était pas prévu d'avoir des places de parc pour les gymnasiens. Par contre, il est clair, compte tenu de la situation d'aujourd'hui, qu'on ne pourra pas faire la sourde oreille à ce problème qui est réel et qui va évoluer.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite à mon tour remercier les intervenants qui se sont exprimés au sujet du gymnase intercantonal de la Broye. Il est vrai que la question des places de parc et en particulier des déplacements des élèves occupe également le conseil du gymnase intercantonal de la Broye.

La première remarque est d'abord la suivante. Dans aucun autre collège fribourgeois, il n'y a non plus de places de parc pour les élèves. Nous partons de l'idée que les déplacements doivent se faire en règle générale en transports publics, avec une exception pour les élèves qui souffrent d'un handicap et qui bénéficient de places particulières. Comme il n'y a pas non plus dans les autres collèges fribourgeois des places de parc pour l'ensemble des professeurs, il y a une liste d'attente et il y a aussi ici en fait un transfert, le cas échéant, de places.

S'agissant en revanche des transports publics, et pour compléter ce qu'a dit le rapporteur, il y a lieu encore de noter que nous avons fait une enquête générale sur l'ensemble des transports des élèves pour connaître les communes où il y avait véritablement un problème pour arriver au gymnase et quelle était la durée de transport de ces élèves. Nous avons transmis cette étude également à la COREB. C'est très volontiers

que je la transmets aussi à M. le Député Bachmann. Nous nous sommes rendus compte en fait que le nombre d'élèves ne disposant pas d'un transport public est un tout petit nombre, beaucoup moins important que le nombre d'élèves disant devoir se déplacer par leurs propres moyens. Je crois qu'il faut aussi voir cet élément-là avant, effectivement, de chercher d'autres solutions. Il s'agit de déterminer véritablement le besoin et que le besoin ne devienne pas une envie.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il n'est pas dans les habitudes de ce Grand Conseil qu'un membre du Conseil d'Etat reprenne la parole à ce moment des délibérations. Si je vous suis reconnaissante, M. le Président, d'accepter cette entorse à la règle, c'est parce qu'en ma qualité de présidente du conseil du GYB j'ai des remerciements à adresser à un député dont c'est la dernière intervention devant notre parlement au sujet du Gymnase intercantonal de la Broye.

Ces remerciements sont en effet destinés à une personnalité qui s'est beaucoup engagée pour le développement de sa région, notamment au sein de la Communauté régionale de la Broye, la COREB, dont il a été membre du comité directeur de 1992 à 2005 et dont il a, durant une décennie, présidé la commission économique. Mais Charly Haenni, puisque c'est de lui qu'il s'agit, en député convaincu de l'importance de l'intelligence dans le développement régional, fut également très actif lors de la construction du Gymnase intercantonal de la Broye dont il fut membre de la commission de construction puis, dès 2005, coprésident de la commission interparlementaire de contrôle.

Charly Haenni a participé avec son enthousiasme coutumier à cette belle aventure du GYB. Quelle aventure en effet que la création d'un établissement du secondaire supérieur destiné à dépasser les frontières qui forment, dans ce coin de pays, un labyrinthe complexe. Dès 1991, tous les acteurs des deux Broye – fribourgeoise et vaudoise – s'activent autour de ce projet fédérateur et visionnaire. Charly Haenni n'est pas à la traîne, particulièrement actif au sein de la COREB, puis de la commission interparlementaire mise sur pied dès 1994. Bien des années plus tard, le rêve est devenu réalité et le GYB rayonne désormais sur toute la Broye comme l'emblème – nous le souhaitons – d'une ambition collective et d'une vision d'avenir. Si ce rêve est parvenu à s'ancrer dans la pierre du GYB, c'est grâce à la foi et à l'énergie de personnalités comme Charly Haenni.

Au nom du Conseil d'Etat, mais également au nom du conseil du GYB et en mon nom personnel, je tiens à le remercier chaleureusement au moment où il quitte ses fonctions au sein de notre Grand Conseil. Pour marquer l'événement, il s'agissait de sceller notre reconnaissance non pas dans une plaque de marbre mais dans une autre forme plus mobile. Tout le monde sait que lorsque le député Haenni a accédé au perchoir cantonal en 2003, il a été contraint de faire des choix minéralogiques. En effet, entre les sigles vaudois et fribourgeois, les plaques de son véhicule hésitaient. Et le cœur a ses raisons que les exigences protocolaires ne

connaissent pas. Aussi la voiture de Charly Haenni a-t-elle été contrainte de passer du vert-et-blanc au noir-et-blanc. La plaque commémorative que nous avons le plaisir de lui offrir n'est pas le prototype des futures plaques minéralogiques broyardes! (*rires!*) Elle n'est pas non plus une invitation à se jouer des radars qui, à sa lecture, risqueraient bien d'en perdre leur latin. Elle est simplement le signe souriant de notre reconnaissance, un merci d'autant plus souriant que le député Haenni a poussé l'élégance jusqu'à se faire remplacer au sein de ce parlement par une personne membre du conseil du GYB, et qui plus est, une femme! (*Applaudissements nourris!*)

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Le budget de la Direction de l'économie et de l'emploi présente un excédent de dépenses de 187 198 120 francs au compte administratif, soit une augmentation de dépenses de 25 328 680 francs. Comment peut-on expliquer une telle augmentation de dépenses sur la période d'une année? Il faut savoir tout d'abord qu'au niveau des investissements, il est prévu un montant de 10,4 millions; d'une part, 9,4 millions pour l'acquisition du bâtiment de l'EMAF et un montant de 1 million est prévu dans les investissements pour les prêts concernant les remontées mécaniques. Vis-à-vis de celles-ci, il faut savoir aussi que des investissements importants devront encore être discutés dans le cadre de ce plénum, probablement durant la session du mois de décembre de cette année.

Autre conséquence des coûts supplémentaires en 2009, cela concerne la promotion économique avec l'application de la nouvelle politique régionale qui oblige à une refonte importante du système comptable. Également, une augmentation des charges sous le centre 3542 «Service de la formation professionnelle», qui se base dès 2008 sur des coûts forfaitaires en lieu et place du coût réel. En comparaison des budgets 2008, il en résulte une charge supplémentaire de 4,5 millions pour 2009 car, en 2008, il existait encore des systèmes de financement transitoire de l'ancien régime qui disparaissent totalement pour l'année 2009.

Pour terminer cette entrée en matière concernant cette Direction, nous avons longuement analysé les nouveaux postes qui ont été accordés à cette Direction, soit 3 équivalents plein-temps au lieu des 16 demandés par ses différents services. Dans ces 3 équivalents plein-temps, il y a 1 équivalent plein-temps pour le Service de l'énergie, 1 équivalent plein-temps comme comptable auprès de la HES-SO et 1 nouvel équivalent plein-temps comme conseiller scientifique à la Direction générale.

Voilà un peu, en résumé, les différents éléments concernant cette Direction et j'en ai terminé pour cette entrée en matière.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. M. le Rapporteur a été très complet dans ses explications et commentaires introductifs; je le remercie pour ses propos. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2008 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (*PCS/CSP, FV*).

Commissaires: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport; **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Le Rapporteur. Vous avez reçu dans la documentation pour cette session du Grand Conseil le rapport exhaustif de la Commission interparlementaire HES-SO et HES-S2. Ce rapport, tel qu'il est présenté depuis un certain nombre d'années, fait état de tous les contenus en détail des différentes séances de la commission interparlementaire, à savoir les trois séances habituelles annuelles, la première étant consacrée à des termes plus généraux sur l'avenir de la HES-SO et les deux autres aux projets de budget et aux projets de compte. En résumé, je me permettrais un certain nombre de commentaires plutôt que de rappeler tous les éléments qui figurent dans ce rapport.

2008 peut être qualifiée, en quelque sorte, d'année charnière au niveau de la HES-SO et j'irais même un plus loin, aussi de l'année de tous les dangers au niveau de la HES-SO. Je donne tout de suite des explications pour ces propos qui pourraient paraître assez pessimistes.

Tout d'abord, cette année charnière fait état d'éléments extrêmement positifs et d'éléments extrêmement négatifs. Le premier, c'est le développement de la HES-SO qui, avec ses 13 600 étudiants, est la plus grande école spécialisée de Suisse et fournit des prestations d'une extrêmement bonne qualité; c'est avéré dans la plupart des domaines. Cette augmentation du nombre d'étudiants a eu comme corollaire le fait qu'il a été possible jusqu'à aujourd'hui de baisser le coût par étudiant, étant donné que les filières ont augmenté régulièrement et les coûts ont pu être diminués proportionnellement. Nous en sommes – et c'est là que j'en viens à l'idée de charnière – actuellement à un stade où il n'est plus possible de continuer à économiser sur les coûts par étudiant tant il est vrai que si nous poursuivions dans ce domaine-là nous toucherions à la substance, au nécessaire pour maintenir le niveau de qualité de la formation.

Le deuxième élément, qui est l'élément positif, est la reconnaissance au niveau de la Confédération de la S2 et notamment de la S2 en ayant le subventionnement de 30% qui est accordé, ce qui améliore énormément les aspects des coûts.

Le troisième élément, toujours positif également, est l'introduction de la musique. Vous savez tous que cette introduction de la formation au niveau de la musique a fait l'objet d'intenses négociations et que grâce – je

dirais – au travail qui a été fait au niveau des gouvernements, le canton de Fribourg mais également les cantons du Valais et de Neuchâtel peuvent bénéficier, avec les deux écoles de musique de Genève et de Lausanne, d'un certain nombre de prestations dans le domaine HES et je crois que c'est extrêmement réjouissant.

Il y a aussi un certain nombre de dangers, je le rappellerai avant. La HES-SO est au bénéfice de conditions d'autorisation qui nous viennent de la Confédération. Ces conditions d'autorisation pour la HES-SO font l'objet actuellement d'un certain nombre d'exigences de modification, notamment au niveau du pilotage des structures de Direction de la HES-SO mais surtout sur la révision des deux concordats actuels qui ont fondé la HES-SO; il y a le concordat HES-SO et le concordat HES-S2. Nous en avons parlé tout à l'heure, de nouveaux domaines ont rejoint la HES qui ne figurent pas dans ces concordats et il est absolument nécessaire de les y intégrer. La Confédération a donc mis un certain nombre d'exigences sur les structures de la HES mais sur le fait d'avoir un concordat unique et un premier projet de ce concordat doit être soumis par les comités stratégiques jusqu'à la fin de ce mois de novembre. Ensuite, il y aura toute une procédure, en principe à partir du printemps prochain, qui devrait permettre la discussion, puis la négociation et enfin la ratification d'un nouveau concordat pour la HES-SO.

Enfin, et ce n'est peut-être pas la moindre – la presse en a fait état à quelques reprises et notamment ça s'est relaté aussi au niveau de la commission interparlementaire – la HES-SO a eu certaines difficultés sur la réflexion de son avenir et notamment avec la Haute Ecole Arc où, dans les cantons respectifs concernés, à savoir Berne, Neuchâtel et le Jura, il y a eu un certain nombre d'interventions parlementaires qui ont fait craindre pour la pérennité et l'avenir de la HES, avec notamment une motion qui avait été déposée sur le fait de sortir la région Arc de la HES. Force est de constater que nous avons une école performante. Nous avons une école qui réunit, comme je l'ai dit précédemment, plus de 13 000 étudiants. Et la seule solution pour poursuivre avec cette école, c'est de poursuivre en améliorant les structures avec la HES-SO, parce que seul le canton de Vaud aurait la dimension nécessaire à poursuivre avec une haute école spécialisée. Tous les autres cantons, notamment Arc, mais y compris un canton comme Genève, se retrouveraient sur le carreau avec ce niveau de formation. Il y a donc un enjeu fondamental et il est nécessaire qu'à tous les niveaux, que ce soit au niveau des comités stratégiques mais également au niveau parlementaire, tout le monde s'attelle à la même tâche pour essayer de passer par-dessus les envies ou les particularismes cantonaux et développer une Ecole de la Suisse occidentale qui réponde à ce qu'elle a prouvé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire, être à même de délivrer des formations de qualité.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). A la lecture de ce rapport, on s'aperçoit que la HES-SO est devenue un grand bateau comprenant 31 écoles réparties dans 7 cantons; bateau difficile à mener tant il est vrai qu'il semble y avoir parfois plus de barreaux que de rameurs! Mais une collaboration entre les cantons romands est nécessaire pour atteindre la masse critique et

¹ Texte du rapport pp. 2223ss.

les critères de qualité fixés par Berne et donnant droit aussi à des reconnaissances internationales. Durant ses onze ans d'existence, la HES-SO est donc devenue un instrument indispensable pour la Suisse occidentale. En ayant su choisir ses priorités et en étant ouvert à des collaborations, grâce aussi à la qualité de ses écoles, notre canton s'en tire plutôt bien. Cela est un élément essentiel pour le développement économique, culturel et social de notre région.

Comme l'a dit M. le Rapporteur, l'année 2009 verra se mettre en place un nouveau concordat incluant tous les domaines de la HES-SO, HES-S2 et le domaine des arts; une nouvelle échéance importante dans le développement de cette institution. A signaler que la commission interparlementaire sera présidée en l'année 2009 par notre collègue Benoît Rey que je félicite. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous propose de prendre acte de ce rapport.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). L'épaisseur du rapport annuel vous montre un peu l'intensité des débats que nous avons eus à Lausanne au sein de cette commission interparlementaire de contrôle. Ce travail était intéressant, surtout de voir comment travaillent les autres députés des autres cantons. On se rend compte que tout n'est pas au beau fixe à la HES-SO et à la HES-S2 et qu'il y a encore, du point de vue financier, du point de vue des structures, du pain sur la planche pour ces prochaines années mais je pense qu'il ne faut pas perdre courage. Le chemin est difficile, on s'en rend compte lors des discussions que nous avons à Lausanne, mais je pense que cette école doit être maintenue, bien sûr, et nous devons surtout travailler sur les collaborations intercantionales et souder un peu mieux les cantons entre eux pour que notre plus grande école de Suisse reste une école forte et que nous puissions en être fiers. Je tiens à féliciter M. Benoît Rey pour l'exposé qu'il vient de faire; je n'ai rien à rajouter. Je le félicite surtout puisqu'il a été élu président de cette commission pour l'année 2009.

Le Rapporteur. Tout d'abord, je vous remercie pour les félicitations qui m'ont été adressées. En ce qui concerne le bateau de mon collègue Ackermann, il est vrai que cette HES, de par sa grandeur mais aussi par le nombre de cantons qui y participent – c'est non seulement la plus grande haute école au niveau du nombre d'étudiants mais au niveau des cantons qui y participent – cette HES-SO a une complexité. Je crois qu'il aime bien une certaine phrase qui dit que la beauté réside dans la complexité au niveau politique et c'est le cas de la HES-SO.

Pour répondre aussi au député Zadory, je dirais simplement qu'actuellement les problèmes financiers – je dirais – sont relativement bien maîtrisés au niveau de la HES-SO, qu'il n'y a pas de gros soucis au niveau financier mais c'est bien plus au niveau des structures de pilotage et de la gouvernance que nous avons encore un excellent travail.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Als einziger Kanton ist der Kanton Freiburg mit zwei Staatsräten im strategischen Ausschuss der

Fachhochschule der Westschweiz vertreten. Das gibt uns – d.h. dem Kanton Freiburg – die Möglichkeit, seine Zweisprachigkeit etwas zum Ausdruck zu bringen und nicht nur die Zweisprachigkeit des Kantons, sondern auch diejenige seiner Fachhochschulen.

Ich will hier nur ganz kurz zwei Bemerkungen machen. Erstens: Die Ausrichtung der neuen Vereinbarung, die demnächst abgeschlossen sein wird, scheint dem Staatsrat sehr wesentlich zu sein, da die kantonalen Standorte eine gewisse Eigenständigkeit und auch eine eigene Identität behalten werden. Nur auf diese Weise ist es möglich, unsere Fachhochschulen als wichtige Katalysatoren für die Freiburger Wirtschaft und für die Gesellschaft zu nutzen. Es geht letztlich auch um Kohärenz unter den einzelnen Politikbereichen, denn gerade die Neue Regionalpolitik muss sich auf die Beiträge der Fachhochschulen für die Umsetzung der Innovationspolitik abstützen können.

Eine zweite Bemerkung betrifft eine Herausforderung, die wir demnächst angehen müssen, und zwar das Problem der minimalen Anzahl an Studierenden. Wie Sie wissen, legt der Bund fest, dass im ersten Jahr mindestens 25 Studenten in einer Klasse vorhanden sein müssen, oder in drei Jahren 75 Studierende. Angesichts des Ingenieurmangels scheint mir eine stringente Anwendung dieses Grundsatzes sehr gefährlich zu sein. Wie Sie wissen, konnten 2007 – letztes Jahr – 61% der Ingenieurstellen nicht besetzt werden. Nun, in Freiburg haben wir das Beispiel der Bauingenieure: Momentan haben wir im ersten Jahr diese Anzahl von 25 Studierenden nur knapp erreicht. Und eigentlich, wenn der Bund stringent wäre, würde er sagen, dass der Kanton hier eigentlich diese Ausbildung übernehmen müsste, oder dass Freiburg mit Genf fusionieren würde. Mir scheint das extrem gefährlich zu sein, da in diesem Bereich der Ingenieurmangel oder dieses Problem noch akzentuierter werden würde. Eine gewisse Flexibilität scheint mir gerade in diesem Bereich sehr wichtig zu sein und wir werden eben im nächsten Jahr und in den kommenden Monaten auch in diesem Bereich unser Augenmerk auf solche Punkte legen müssen.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaiterais en premier lieu remercier les membres fribourgeois de la commission interparlementaire pour le travail effectué, en particulier, le président de la délégation fribourgeoise, M. le Député Benoît Rey.

Le rapporteur vous a indiqué quelques difficultés que connaît ou que traverse la HES-SO. Il ne faut pas effectivement perdre de vue que ses difficultés sont à la hauteur des enjeux que nous devons maîtriser. Il s'agit de maintenir une école performante, une école qui a fait ses preuves, qui a une excellente qualité dans le domaine de la recherche et également de l'enseignement, une école qui est en adéquation avec les besoins des employeurs, donc qui forme des jeunes qui sont très demandés dans les milieux professionnels, qu'ils soient techniques, qu'ils soient dans le domaine de la gestion, qu'ils soient dans le domaine de la santé, qu'ils soient dans le domaine du social ou des arts en particulier et cela avec ces coûts qui se situent en deçà des coûts suisses en moyenne. Nous devons être fiers de ce qu'est la HES-SO et nous devons aussi pouvoir

le dire et l'indiquer toujours par rapport à la Berne fédérale lorsqu'elle pense que l'organisation est plus importante que le résultat. Nous plaignons que les résultats sont plus importants que l'organisation.

Nous devons nous situer en effet dans la perspective du paysage suisse des hautes écoles où nous serons mesurés sur nos résultats et moins sur notre organisation et c'est ce que nous avons aussi en tête lorsque nous préparons la future gouvernance de la HES-SO. Et, effectivement – comme l'a dit le Directeur de l'économie – nous sommes à bout touchant sur la convention; nous avons eu à ce sujet une dernière séance la semaine dernière.

Ce qu'il s'agit de maintenir en équilibre, ce sont les forces centrifuges et les forces centripètes au sein de la Suisse romande ou plutôt de la Suisse occidentale, parce que c'est un peu plus large que la Suisse romande, avec ses 7 cantons. Cela montre en fait une Suisse occidentale certes unie sur l'importance de la formation mais diverse aussi par ses caractéristiques et ses traditions de formation mais aussi par son terreau économique et professionnel. Ces réalités, là aussi, doivent être prises en compte quand il s'agit de déterminer nos besoins de formation.

Je souhaite donc vous dire que le bateau de la HES-SO, s'il a plus de barreaux que de rameurs – comme l'a indiqué M. le Député Ackermann – n'est pas une galère et nous l'avons en main.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. En comparaison avec l'ensemble des charges de l'Etat, les charges relatives de cette Direction diminuent en 2009 par rapport à 2008, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement. Les charges globales se montent à 290 millions et les recettes à 225 millions. L'excédent de charges budgété s'élève ainsi à 65 millions et croît de 5,7 millions par rapport au budget 2008, soit une augmentation de quelque 10% alors que globalement, je le répète, les charges relatives de la DIAF sont en baisse. Le compte d'investissement présente un excédent de dépenses de 12 millions et reste stable par rapport au budget 2008. Si l'on tient compte des postes transférés, il s'agit de 20 postes qui viennent du laboratoire cantonal, si l'on tient compte des postes qui sont liés au pool, je vous rappelle que la DIAF a donné au pool 4 postes et en a retiré 1, eh bien, ce sont exactement 5,65 nouveaux postes avec nouveau financement qui sont prévus par la Direction.

La CFG a proposé une modification dans le chapitre 3430 «Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires»: il s'agit de transformer 2 postes fixes en personnel auxiliaire. Ainsi, les montants proposés par la DIAF ne subissent pas de changement mais nous obtenons plus de souplesse quant à l'avenir.

Ces divers mouvements de personnel sont la conséquence de la restructuration des états civils, de la nouvelle loi sur les chiens, de la fusion de l'ancien Service agricole et du Service des améliorations foncières, du

transfert organisationnel et non géographique pour le moment, j'insiste, du Laboratoire cantonal vers le nouveau Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que de la création de nouveaux postes de maîtres socioprofessionnels à l'Institut agricole de Grangeneuve. L'excédent de charges provient globalement de l'augmentation de la masse salariale, de différentes aides supplémentaires octroyées où l'on récupère de la manne fédérale, telles que des subventions cantonales pour la lutte contre les épizooties, pour la promotion et le développement économique, de prêts aux exploitations paysannes ainsi que de frais liés au regroupement de l'ancien Service de l'agriculture avec le SAF.

Voilà en ce qui concerne l'entrée en matière et peut-être, si vous me le permettez, Monsieur le Président, directement quelques remarques de détail.

En ce qui concerne le Service de l'état civil et des naturalisations, nous avons affaire ici à 3,5 nouveaux postes dont 2,5 officiers d'état civil qui sont transférés du personnel auxiliaire et finalement, comme nouveau poste réel, nous en avons un; il s'agit d'une enquêtrice pour les naturalisations. Il s'agit là de faire différentes investigations sur place qui étaient, jusqu'à ce jour, faites par la police mais la police ne peut plus, aujourd'hui, faire ce genre d'investigations.

Ensuite, toujours dans le même chapitre, à ce jour, eh bien, il n'y a plus aucun préfet qui habite dans son château. Le dernier à l'avoir quitté est celui du Lac, ce qui a fait de la place pour le bureau de l'état civil et permis ainsi d'économiser 25 000 francs. En ce qui concerne les préfetures, sur l'ensemble des 7 préfetures, nous avons une réduction de l'excédent de charges de plus de 60 000 francs. Les chiffres des préfetures sont stables, tant en ce qui concerne l'effectif qui est de 40 EPT environ que la pression sur les amendes. En effet, la pression est toujours stable et continue de l'être puisqu'on espère aujourd'hui récupérer plus de 300 000 francs d'amendes supplémentaires.

En ce qui concerne le chapitre 3430 «Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires»: quelques remarques sur ce chapitre surtout en ce qui concerne le personnel, le poste 300.100. En plus du transfert des 20 collaborateurs du laboratoire cantonal dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui proviennent de la Direction de la santé et des affaires sociales, nous constatons l'apparition de 5 nouveaux postes ce qui, de prime abord, peut paraître étonnant à la suite d'une fusion. Or, nous pouvons donner les explications suivantes. Tout d'abord, nous avons affaire à une entité, il est vrai, mais qui se trouve toujours sur plusieurs sites. Cette entité est dirigée par un chef de Service, le vétérinaire cantonal, et un chef de Service adjoint en la personne du chimiste cantonal. L'organisation est toujours installée sur les 2 sites de la Madeleine et de Pérolles. Une synergie de fusion pourra, ou devra, se réaliser dès 2011 lorsque tout le monde pourra être regroupé dans le bâtiment de l'actuel SAR à Granges-Paccot. Deuxième élément en ce qui concerne la loi sur les chiens, je crois que l'on en a suffisamment parlé dans l'introduction, la Direction demande 3 postes supplémentaires. La CFG a donc proposé 1 poste constant et de transformer 2 postes en postes auxiliaires. C'est très important d'avoir ces ressources pour

la DIAF car pour lancer ce projet, eh bien, il y a un travail considérable qui doit être fait. Au niveau de la CFG, nous nous sommes vraiment penchés sur chacun de ces postes et sommes convaincus de la nécessité de ces ressources avec la transformation dont je vous ai parlé. Ensuite, à l'inspectorat des denrées alimentaires, nous avons 1 poste supplémentaire qui correspond à un nouvel inspecteur EPF pour améliorer le travail de l'inspectorat des denrées alimentaires, insuffisamment doté en ressources scientifiques. Finalement, 1 poste supplémentaire est prévu pour soutenir le travail administratif du Service réorganisé mais il faut bien dire que là, ce poste est financé par une récupération d'un travail comptable qui était fait, à l'époque, par Sanima donc payé par la Direction à Sanima. Aujourd'hui, la Direction fait elle-même ce travail donc sur le plan financier, c'est équilibré.

Enfin, au Service des forêts et de la faune, nous avons une légère amélioration de 30 000 francs. Les objectifs 2009 se concentrent particulièrement sur la poursuite du programme de reconstitution des forêts et de la mise en place des corporations de triage. Les gros moyens qui ont été mis en place à l'époque pour récupérer, disons pour assainir, les différentes forêts à la suite de Lothar; il y a eu de gros, gros dégâts sur les chemins, eh bien, aujourd'hui, il faut réparer ces chemins. Ensuite, on peut constater avec grande satisfaction que si la quantité de bois vendu par le Service des forêts et de la faune diminue très fortement, eh bien, le prix unitaire augmente car nous nous retrouvons aujourd'hui au même niveau de prix qu'en 1993.

Au nom de la CFG, je vous invite à accepter le budget de la DIAF dans sa version bis, à savoir pas de modification au niveau du montant mais simplement avec ce transfert de 2 personnes fixes en personnel auxiliaire.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Peut-être une petite réaction à la proposition qui est faite par la Commission des finances et de gestion de transformer 2 postes en postes auxiliaires.

Nous avons annoncé dans le message de la loi sur les chiens que, si la loi passait telle quelle, un poste suffirait. Or, vous le savez, et je n'en suis en tout cas pas malheureux, le Grand Conseil a renforcé cette loi sur les chiens. Mais en la renforçant, il a donné aussi des travaux supplémentaires. Il a exigé, par exemple, que l'on contrôle tous les élevages qui ont plus que 2 chiens. A l'époque, nous avons articulé le nombre de 16 000 chiens, c'était en tout cas ceux qui payaient leurs impôts à l'époque, par leurs propriétaires bien sûr, mais on en a trouvé aujourd'hui plus de 22 000. On peut même dire que même si l'impôt sur les chiens n'est pas affecté comme tous les impôts, l'administration des finances constate qu'avec la nouvelle banque de données, avant même l'envoi des rappels, on a déjà couvert les frais supplémentaires par l'imposition de nombreux chiens qui ne payaient pas d'impôts jusqu'à aujourd'hui.

Toutes ces dernières années, la DIAF a prouvé que dès qu'elle avait des postes à mettre dans le pool, elle le faisait régulièrement.

Nous avons également des doutes sur les besoins supplémentaires de ce Service pour mettre en application

la loi sur les chiens. Nous avons fait faire un audit à la HEG et cet audit a montré qu'il faudrait aujourd'hui 8 postes pour mettre en application cette loi. Le Conseil d'Etat a décidé de n'en retenir que la moitié et c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Je crois que ce n'est pas un hasard si le canton de Fribourg fait plutôt figure d'exemple en comparaison intercantonale; c'est dû au travail sérieux de tous les acteurs politiques et, pour beaucoup, au travail du Service. D'ailleurs, le gouvernement a eu l'occasion de faire le point de la situation lorsqu'il a répondu aux questions de M^{me} la Députée Claudia Cotting.

Le souci principal, c'est qu'en ne donnant pas des garanties pour ces postes, nous ne bénéficions pas des personnes les mieux formées; elles ne sont d'ailleurs pas si nombreuses. C'est pour cela que par loyauté envers le Service qui est surchargé aujourd'hui, je vous demande de maintenir la proposition du Conseil d'Etat.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). C'est le cœur léger et l'esprit serein que je me suis attelé à la lecture du budget du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. En effet dans l'intervalle, nous avons, sous l'experte conduite de M. le Commissaire du gouvernement, pondu une loi qui impliquait des synergies entre les 2 services fusionnés: le chimiste cantonal et le vétérinaire cantonal. Ces synergies n'étaient pas pur exercice de style mais devaient servir à générer des disponibilités afin de pouvoir assumer les tâches supplémentaires attribuées sans inflation au niveau des équivalents pleins temps. J'ai donc été surpris de ne pas retrouver ces effets puisque des postes supplémentaires sont demandés.

Le manque d'unité dans la localisation des entités pourrait certainement être évoqué mais, malheureusement, cette vision ne résiste pas à l'analyse. En effet, cela dépend de la volonté des membres de la structure de trouver des solutions. Tant que les échantillons qui parviennent aux services seront ventilés sur les différents sites au vu de leur nature et non au vu de la nature des analyses à effectuer, nous ne ferons aucun progrès. Lait mammiteux et tommes de chèvre doivent parvenir à un laboratoire de bactériologie et non l'un au laboratoire du vétérinaire et l'autre au laboratoire du chimiste cantonal. Nous devons trouver cette voie nouvelle sous la conduite d'un chef de Service performant et assumant ses attributs de patron.

J'ose espérer que nous trouverons les effets de la très bonne nouvelle loi sur la sécurité alimentaire lors du budget 2010 au plus tard et j'espère, avec ce simple message, avoir été suffisamment gentil M. le Commissaire, de peur de vous avoir froissé l'année passée.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Eine Bemerkung zum Titel Nr. 3430 «Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen». Wie Sie, meine Damen und Herren, wissen, hat diesen Sommer ein Entscheid des Amtes für Lebensmittelsicherheit, respektive des Herrn Kantonschemiker, vor allem im Seebezirk Unverständnis und Entrüstung ausgelöst: Das Verbot des gut eingeführten Namens Mont Vully für einen in Crescier produzierten Käse. Ich erlaube mir deshalb heute

bei der Budgetberatung, die Frage und Bemerkung, ob diese Amtsstelle nach der Neuorganisation nicht überbesetzt ist? Nach meiner Meinung ist der unverständliche Entscheid auf eine Unterforderung im zuständigen Kerngeschäft, nämlich der Sicherstellung der Lebensmittelsicherheit, zu Stande gekommen. Ich möchte deshalb den Staatsrat ermuntern und auffordern, die Stellendotation dieser Amtsstelle zu überprüfen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de faire ici une intervention – peut-être pour l'honneur, mais enfin je la fait quand même – concernant les budgets relatifs aux subventions cantonales à l'assemblée constitutive de l'agglomération fribourgeoise.

Il n'y a rien pour ce poste puisque l'agglomération est supposée être si ce n'est sur les rails, en tout cas en route. Malheureusement, cette agglomération a été préparée dans la sérénité, avec beaucoup de sérieux par les différents bureaux provisoires qui se sont succédé et maintenant été reprise par ses organes statutaires actuels. Toutefois, on constate qu'il est impossible de refondre les choses en l'espace de 3 mois et il y a une période de flottement, si je puis dire, qui fait que parallèlement subsistent les anciens organismes et l'agglomération «new look» qui se met en place et qui absorbe progressivement ces anciens organismes.

Pour les budgets de l'agglomération, il y a un montant, sans compter évidemment les organisations existantes qui, elles, gardent leur propre budget, mais pour la seule organisation, il y a un montant de l'ordre d'environ 460 000 francs à charge des communes. C'est un montant complémentaire qui alourdit le budget des communes qui sont, je vous le rappelle, des communes de la ceinture fribourgeoise.

Aussi, je propose que l'on saisisse l'occasion de la proposition qui nous est faite dans le projet bis de la commission et que les montants ainsi économisés puissent être mis dans le poste «Subventions cantonales pour l'agglomération». Ce serait un coup de pouce à l'agglomération qui serait vraiment bienvenu dans cette période de «vache maigre» et de crise budgétaire que connaissent justement ces communes.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je remercie les 3 intervenants, les député-e-s Dominique Butty, Ueli Johner-Etter et M^{me} Erika Schnyder, pour leur intervention.

En ce qui concerne l'intervention du député Dominique Butty, je peux vous garantir, M. Butty, que dans le cadre des discussions que nous avons eues avec la DIAF, nous nous sommes fortement préoccupés des problèmes de synergie. Effectivement, nous demandons à la DIAF de finalement réaliser ces synergies. Nous avons cependant été convaincus que ces synergies seraient encore très difficiles à réaliser cette année, voire l'année prochaine. Mais en tout les cas, dès que les différents services de la DIAF pourront être installés sous le même toit, je pense que ce sera 2011 si tout va bien, là il faut s'adresser je pense à une autre Direction, eh bien là on attendra vraiment de la part de la DIAF des synergies; synergies d'ailleurs que M. le Commissaire nous a promises dès cette date-là.

Comme vous n'avez pas posé de question particulière, je m'arrête là si vous êtes d'accord.

En ce qui concerne le député Ueli Johner-Etter, vous comprendrez bien qu'il s'agit ici d'une spécificité très locale. Vous avez parlé de Cressier, etc.; chose dont nous n'avons pas parlé lors de notre séance de commission. Je laisserai le Commissaire répondre à ce sujet.

En ce qui concerne l'intervention de la députée Erika Schnyder, tout d'abord une toute petite précision M^{me} la Députée. Je ne me suis, aujourd'hui, pas du tout situé par rapport à cette réduction de 45 000 francs, n'est-ce pas. C'est quelque chose qui devrait venir demain et ce n'est pas de mon domaine, on est bien d'accord. Par contre, effectivement, ce budget ne prévoit plus rien. C'était le poste 362.018, si je me souviens bien, où l'on avait des montants de subvention pour l'agglomération et les fusions de communes. Nous n'avons plus rien. Par contre, nous savons qu'une motion est toujours pendante; c'est la motion Boivin-Haenni. Nous en avons discuté avec le commissaire et M. le Commissaire nous a informé qu'il allait venir avec une demande expresse. Je ne me souviens plus si c'est en fin de cette année ou au début 2009, donc je laisserai peut-être M. le Commissaire préciser ce point.

Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais rassurer M. le Député Dominique Butty. Il a été très gentil et tellement persuasif l'année passée qu'il aura remarqué qu'au budget 2009 on ne parle plus de montants supplémentaires pour une éventuelle professionnalisation des vétérinaires. Il est vrai que l'on attend avec impatience les synergies, mais, M. le Rapporteur vous l'a dit, je crois qu'il ne faut pas être dupe avant que l'on ait regroupé sous le même toit les deux services. Ce sera très difficile. M. le Chimiste cantonal se retrouve avec son personnel à Péroilles et on est ici devant un problème supplémentaire, c'est que le bâtiment du SAR qu'on aimerait rénover pour y mettre les trois services qui aujourd'hui ont justement ces contrôles, ce bâtiment est protégé en partie. C'est encore plus difficile d'y faire un projet où l'on peut mettre tout le monde quand on y entre. C'est bien le minimum des choses que l'on peut exiger. Je peux le rassurer, l'organigramme existe. Le Conseil d'Etat a voulu d'ailleurs que l'organigramme soit sur pied bien avant que l'on entre ensemble dans le même bâtiment parce qu'il a voulu respecter la volonté du Grand Conseil d'aller le plus rapidement possible. Je pense que je ne serai pas honnête si je vous disais que c'est possible dans le budget 2010, mais ça le sera dans celui de 2011.

Pour la question du député Johner-Etter, je dirais que j'ai déjà été tellement imprudent en confiant mes états d'âme au député Jean-Claude Rossier qui les a repercutés dans «La Liberté», que je dois déjà me récuser pour la décision sur le Mont Vully et c'est mon suppléant qui prendra la décision, mais je peux rassurer M. le Député Etter, on va prendre la décision en toute indépendance et en tenant compte de tous les éléments en notre possession.

Quant à la question de M^{me} Erika Schnyder, il est vrai que l'on avait créé une base légale pour donner pendant les sept ans de travaux de l'agglomération

100 000 francs de la part du canton et 50 000 francs par année de la part de la Confédération pour accompagner ces travaux, on avait aussi mis 20 000 francs au budget 2008 pour les votations qui ont eu lieu le 1^{er} juin. On n'a pas actuellement de base légale pour donner de notre propre chef des montants à l'agglo, puisque l'on avait prorogé les bases légales qui permettaient de verser les 100 000 francs jusqu'à la constitution de cette instance. Par ailleurs, je ne peux pas préjuger de la décision que vous prendrez demain sur la proposition qui sera faite sur le Conseil de la magistrature.

Pour répondre alors à la question du rapporteur, on va venir au Conseil d'Etat encore cette année avec un projet de nouveau décret sur les fusions et on va partir en consultation avec ce projet au début de l'année prochaine et vous serez saisis du projet après consultation dans le courant 2009. C'est le calendrier tel qu'il est prévu, M. le Rapporteur.

– Au vote, la proposition de la Commission des finances et de gestion (projet bis), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 77 voix contre 5 et 6 abstentions.¹

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chasot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil du d'Etat: Bapst (SE, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Hunziker (VE, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 6.*

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il est modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).

– L'examen du projet de budget est ici interrompu.

Elections²

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un-e assesseur-e suppléant-e auprès du Tribunal des baux et loyers de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 101; rentrés: 96; blancs: 7; nul: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Ursula Schneider-Schüttel* par 88 voix.

Un-e suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 5; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Barbara Lugrin-Stamm* par 80 voix.

Ont obtenu des voix M. Jean-François Bard: 5.

Une assesseure auprès de la Chambre des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 97; rentrés: 93; blancs: 13; nuls: 2; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Chantal Hayoz Clément* par 78 voix.

Un assesseur auprès de la Chambre des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 6; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Jean Mantel* par 83 voix.

Un assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 87; rentrés: 78; blancs: 4; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Marc Fischer* par 74 voix.

Un assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 81; rentrés: 71; blancs: 14; nul: 0; valables: 57; majorité absolue: 29.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Jean-Jacques Marti* par 57 voix.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2213ss.

² Annexes pp. 2270ss.

Un assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Gruyère

Bulletins distribués: 86; rentrés: 79; blancs: 7; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Laurent Gremaud* par 72 voix.

Un assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Singine

Bulletins distribués: 90; rentrés: 83; blanc: 0; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Erich Brühlhart* par 83 voix.

Un assesseur suppléant auprès du Tribunal des baux et loyers de la Sarine

Bulletins distribués: 90; rentrés: 83; blancs: 11; nul: 1; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Jean-Daniel Hostettler* par 71 voix.

- La séance est levée à 16 h 50.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*